Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VERDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt mars à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni **Montzéville**, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

DGV2025_0002

Étaient présents :
Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Madame Régine MUNERELLE, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Marie-Claude THIL, Monsieur Philippe DEHAND, Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Monsieur Antoni GRIGGIO, Madame Karen SCHWEITZER, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Patrick LORANS, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Raphaël CHAZAL, Monsieur Gérard STCHERBININE, Madame Maryvonne COLLIGNON, Monsieur Michel PONCELET, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Madame Catherine PELISSIER, Monsieur Patrick MAGISSON, Monsieur Pascal LEFRAND, Monsieur Guillaume ROUARD, Madame Diana MOUNZER, Madame Angélina DE PALMA-ANCEL, Madame Angélique SANTUS, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Michel REVEANI, Monsieur Pierre WEISS, Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE, Monsieur Jean-Pierre LIBERT, Monsieur Stéphane GRZYMLAS

Absents et excusés :
Monsieur Philippe COLAUTTI, Madame Stéphanie COUPADE, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur François-Xavier LONG, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Monsieur Jean VERNEL, Monsieur Philippe HENRY, Madame Pascale BATTOU, Monsieur Fabrice BEAUMET, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Pascal BURATI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- Monsieur Jean-Luc DURET à Madame Régine MUNERELLE
- Monsieur Maurice MICHELET à Monsieur Pierre WEISS
- Madame Christine PROT à Madame Angélina DE PALMA-ANCEL

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

- Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL à Monsieur Philippe DEHAND
- Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN à Madame Diana MOUNZER
- Monsieur Fabrice WEISSE à Madame Maryvonne COLLIGNON
- Madame Emmanuelle CASAGRANDE à Monsieur Jean-François THOMAS
- Monsieur Quentin BROCHET à Monsieur Patrick CORTIAL

Entendu l'exposé de Madame Christine GERARD, 7ème Vice Présidente,

Synthèse de la délibération

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025.

- **Contexte – Problématique**

Les documents relatifs au ROB figurent en annexe.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité,**

ADOPTE le Rapport d'Orientation Budgétaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour l'exercice 2025.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Le Président,

Cc al,

Signé électroniquement par : Samuel HAZARD
Date de signature : 25/03/2025
Qualité : Président de la CAGV

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.
Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

4600 MB

Réunion du Conseil Communautaire

du 20 mars 2025

7.1- Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) est un document rédigé au moment de la préparation budgétaire. Il sert de base au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le D.O.B. constitue un moment essentiel de la vie de la collectivité territoriale, il permet de faire le point sur l'évolution de la situation financière et d'examiner les orientations futures.

La loi exige que le rapport contienne à minima trois éléments :

- Les orientations budgétaires envisagées

Le ROB doit indiquer quelles sont les évolutions prévues en dépenses et en recettes. Ces orientations concernent à la fois la section de fonctionnement et celle d'investissement. Pour les recettes, le rapport doit indiquer quelles sont les hypothèses retenues pour la construction du budget. Ces hypothèses concernent les concours financiers de l'Etat, la fiscalité, la tarification des services publics locaux et les subventions. S'y ajoutent les éventuelles évolutions des relations financières entre la commune et le groupement dont elle est membre.

- Les engagements pluriannuels

Le ROB présente le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Il inclut les prévisions de dépenses et de recettes et, le cas échéant, les orientations concernant les autorisations de programme (AP).

- La structure de la gestion de la dette

Le rapport indique notamment la capacité d'endettement, de désendettement et d'autofinancement de la collectivité. Le profil de l'encours visé à la fin de l'exercice budgétaire doit être également mentionné.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le ROB contient aussi une analyse des effectifs de la collectivité, les dépenses de personnel et la durée effective du travail.

La première partie s'attache à identifier les facteurs externes et internes qui jouent un rôle prépondérant sur nos modes d'organisation, la prise de décision politique et les évolutions budgétaires qui en découlent. Cette approche pédagogique vise à mieux expliquer le processus de décision au regard des connaissances du moment et des anticipations projetées.

La deuxième partie se concentre sur l'analyse d'écart des principales simulations budgétaires pluriannuelles qui découlent des hypothèses retenues sur la politique fiscale, la stratégie managériale, la planification de nos dépenses d'équipement et le niveau d'endettement qui en découle.

Compte-tenu de la mutualisation des moyens entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Verdun, les débats d'orientation budgétaire sont axés sur des analyses et des présentations communes aux deux structures.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Première partie : Les éléments de contexte qui influent sur l'approche budgétaire

Depuis la pandémie de Covid-19, les collectivités font face à une incertitude budgétaire croissante due à une succession de crises interconnectées.

Crise sanitaire (2020-2022) : La pandémie a entraîné une mobilisation massive des ressources publiques pour le soutien aux entreprises, aux ménages et au système de santé. Les collectivités ont dû assumer des dépenses exceptionnelles tout en subissant une baisse des recettes (diminution de l'activité économique, exonérations fiscales, pertes tarifaires dans les services publics).

Changements climatiques : Les catastrophes naturelles (sécheresses, inondations, incendies) se multiplient, imposant aux collectivités des dépenses supplémentaires pour la gestion des crises et l'adaptation des infrastructures. Ces aléas fragilisent aussi certains secteurs économiques (agriculture, tourisme) et pèsent sur les finances locales.

Guerre en Ukraine (2022 - aujourd'hui) : Ce conflit a exacerbé les tensions géopolitiques et perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment pour les matières premières et l'énergie, augmentant ainsi les coûts pour les collectivités.

Crise énergétique : L'envolée des prix du gaz et de l'électricité a lourdement impacté les budgets locaux, notamment pour l'éclairage public, le chauffage des bâtiments et les transports publics. Malgré les boucliers tarifaires, les collectivités ont dû revoir leurs priorités budgétaires.

Crise inflationniste : L'inflation généralisée a renchéri le coût des travaux publics, des fournitures et des services, grevant encore davantage les budgets locaux. Parallèlement, la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires a augmenté la masse salariale des collectivités.

Crise politique en France : L'instabilité politique et les tensions sociales (réformes des retraites, contestations fiscales, difficultés de gouvernance) compliquent la prise de décisions budgétaires. La recentralisation de certaines compétences et la baisse des dotations de l'État limitent les marges de manœuvre des collectivités.

Face à ces crises successives, les collectivités doivent gérer des finances locales sous forte contrainte, avec des recettes volatiles et des dépenses en hausse. L'incertitude budgétaire est exacerbée par un manque de visibilité sur les soutiens de l'État et l'évolution des crises en cours, rendant difficile l'élaboration de stratégies financières stables et pérennes.

Nos organisations sont mises à l'épreuve et il convient de souligner notre capacité collective à s'adapter à ces changements structurels.

I – Bilan d'étape sur les principales évolutions qui ont accompagné ces crises successives.

1) Innovations et ajustements patrimoniaux

La réduction significative de notre parc immobilier avec la cession de la Banque de France et de l'école Poincaré notamment, ainsi que la réhabilitation des bâtiments les plus énergivores via les Travaux Energétiques pour la Croissance Verte (TEPCV) qui ont porté sur l'école et le gymnase Porte de France, le COSEC des Planchettes et le gymnase Gratreaux à Charny ont contribué à une réduction significative de notre consommation énergétique.

Le parc d'éclairage public a été renouvelé : la quasi-totalité des villages ainsi que la majorité des zones résidentielles pour Verdun utilisent des ampoules LED.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

La gestion des fluides fait l'objet d'un suivi analytique pour chaque point de livraison, sources d'économie.

En partenariat avec les entreprises Dalkia et Lorraine Energie, des investissements ont été planifiés avec un intéressement associé à des objectifs ciblés en termes de baisse de consommation (20% pour les bâtiments concernés). Les agents et les usagers ont également participé à cet effort collectif avec une réduction des consignes de température dans les bâtiments publics.

Les crises influent sur l'évolution des mentalités et facilitent l'acceptation du changement. Nos axes d'optimisation portent sur trois leviers :

- la rénovation des bureaux avec des espaces de travail collectifs et autonomes
- l'optimisation des bâtiments existants avec, par exemple, le déplacement de la direction des sports à Verdun Aquadrome ou le développement du Workici à Bras-sur-Meuse
- la mutualisation des espaces d'accueil avec d'autres collectivités ou entités publiques.

2) Innovations et ajustements managériaux

La collectivité a régulièrement interrogé son mode de fonctionnement pour répondre aux mieux aux difficultés du moment.

Le développement du télétravail pendant la crise sanitaire

Le télétravail était déjà en phase expérimentale avant la crise sanitaire. La direction informatique et les directions supports avaient développé la dématérialisation des procédures et cela a fortement contribué à la réactivité des services pendant la crise.

Cette expérimentation réussie a favorisé ensuite le développement du télétravail et, de manière plus générale, l'autonomie des directions et le développement du management par objectif.

L'ajustement du projet de territoire

Dans une période d'incertitude, le projet de territoire vise à définir une stratégie de développement durable et solidaire pour les années à venir. Il repose sur plusieurs axes majeurs :

- Transition écologique : Encouragement des mobilités douces, rénovation énergétique des bâtiments, promotion des circuits courts et des énergies renouvelables.

- Développement économique : Soutien à l'entreprenariat local, attractivité commerciale, accompagnement des entreprises et formation des habitants.

- Renforcement de l'attractivité touristique : Mise en valeur du patrimoine naturel et historique, développement d'infrastructures touristiques et d'événements culturels.

- Mobilités et accessibilité : Amélioration des transports collectifs, développement du covoiturage et modernisation des infrastructures de circulation.

- Qualité de vie et services de proximité : Rénovation de l'habitat, maintien des services publics en milieu rural et soutien aux initiatives locales.

- Engagement pour la jeunesse : Développement des formations, implication des jeunes dans la vie locale et renforcement des offres culturelles et sportives.

- Gouvernance et coopération territoriale : Favoriser la participation citoyenne, renforcer les synergies avec les territoires voisins et optimiser la gestion des ressources.

Ce projet est le fruit d'une concertation entre élus, habitants et acteurs économiques, visant à bâtir un territoire plus attractif, solidaire et durable.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

L'élaboration d'un projet d'administration novateur

Le Projet d'administration est un cadre stratégique visant à améliorer le fonctionnement interne de l'administration et à renforcer la qualité des services publics. Il s'inscrit dans un contexte de transformation de l'administration, marqué par une quête accrue de sens au travail et un besoin d'adaptation aux évolutions sociétales. Il vise à optimiser l'organisation interne, à moderniser les pratiques administratives et à renforcer l'engagement des agents au service du territoire. Sa présentation, dans un format original, a permis de valoriser les orientations souhaitées :

- Servir et accompagner : L'accent est mis sur une relation de proximité avec les usagers, en améliorant l'accueil et en hybridant les services (physiques et numériques).

- Gestion du temps : La flexibilité du temps de travail est encouragée pour concilier efficacité professionnelle et équilibre personnel.

- Bien-être et épanouissement : Le projet valorise la qualité de vie au travail, incluant des mesures pour la santé et la reconnaissance des agents.

- Agilité et adaptation : L'administration doit être capable de répondre aux crises et aux changements en misant sur la résilience et l'innovation.

- Management collaboratif : Un modèle de gestion favorisant l'intelligence collective et l'autonomie des équipes est promu.

- Dialogue social : Un climat apaisé entre les agents et la hiérarchie est recherché, avec une meilleure communication et concertation.

- Communication interne : Le projet prévoit une refonte des outils de communication pour renforcer la transparence et la cohésion.

- Attractivité RH : L'administration souhaite se différencier pour attirer et fidéliser les talents, en valorisant la marque employeur.

- Intelligence artificielle : Une réflexion est engagée sur l'intégration de l'IA pour améliorer les process administratifs.

- Mutualisation : Le projet vise une meilleure coopération entre les services et une gestion optimisée des ressources humaines.

- Partage des connaissances : L'open data et les outils collaboratifs sont encouragés pour favoriser l'accès à l'information et l'innovation.

- Évaluation et progression : Un suivi rigoureux des actions est mis en place pour mesurer l'impact et ajuster les stratégies.

- Vision globale : Le projet s'inscrit dans une dynamique de long terme, avec une approche humaine et territoriale pour un service public plus efficace et inclusif.

La mise en œuvre du projet d'administration via les feuilles de route par direction

Les feuilles de route ont été initiées en 2021. Elles découlent du projet d'administration et permettent de prioriser les objectifs managériaux de chaque direction en cohérence avec les marges de manœuvre budgétaires du moment. C'est un outil stratégique qui influe ensuite sur l'organisation des entretiens professionnels et l'ajustement des fiches de poste.

L'interaction entre la présentation des feuilles de route et la lettre de cadrage budgétaire permet ainsi, au-delà du cadre budgétaire annuel, de s'inscrire dans une approche managériale pluriannuelle.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Un symbole d'ouverture et d'attractivité : le sport au travail

Le dispositif "Activités Physiques et Sportives (APS) sur le temps de travail" a été mis en place pour améliorer le bien-être et la qualité de vie au travail des agents de la collectivité. Après une première tentative en 2019, le projet a été relancé en 2022, notamment grâce au label Terre de Jeux obtenu par Verdun.

Le programme permet aux agents de bénéficier de 1h30 d'APS sur leur temps de travail (45 min pour le pôle Enfance), avec la possibilité d'utiliser gratuitement des infrastructures sportives et d'être encadrés par des éducateurs. Dès la première année, 160 agents (soit plus de 40 % des effectifs) ont participé à au moins une activité parmi les 18 proposées (natation, yoga, marche nordique, etc.), avec 90 agents pratiquant régulièrement.

Le dispositif repose sur 7 infrastructures et un encadrement assuré par 4 éducateurs ainsi que des bénévoles et élus. Le budget annuel, hors salaires, s'élève à 9 000 €. L'évaluation du programme est globalement positive, avec un impact notable sur la cohésion d'équipe, la motivation et la santé des agents.

Des améliorations sont proposées chaque année afin d'optimiser ce dispositif perçu comme une avancée sociale majeure dans le monde du travail.

L'Employeur Unique Territorial : un concept innovant qui a fait ses preuves

Le bilan de l'Employeur Unique Territorial a fait l'objet d'une présentation et d'un débat lors de la Conférence des Maires du 17 janvier 2024. Les ROB précédents ont mis en évidence les évolutions successives qui permettent actuellement à 12 communes et 4 établissements publics de tendre vers une culture administrative partagée, favorisant une gestion concertée et efficiente du territoire.

Il est plaisant de constater que ce mode d'organisation est une solution concrète aux problématiques nationales de recrutement des secrétaires de mairie.

Actuellement, la mutualisation concerne 85% de la population. Les perspectives d'évolution seront maintenant conditionnées aux possibilités de recrutements à moyen constant permettant de maintenir une cohésion et une efficacité à la hauteur des attentes des communes.

Les audits organisationnels : une évaluation en continu

Plusieurs réflexions et audits ont été engagés depuis 2021. Outre la rationalisation de l'organisation, l'objectif est la mise en place d'un organigramme par métier en lien avec les domaines de compétences de la CAGV.

Dès 2021, un premier audit concernant les directions de **la Culture** a été mené. Le projet visait à structurer et à renforcer la politique culturelle du Grand Verdun en créant une direction unique de la Culture. La principale mesure a été de fusionner la Direction de la Culture et de la Médiathèque afin d'assurer une meilleure synergie des acteurs culturels du territoire et de la collectivité (Atelier d'art, Conservatoire, Médiathèque), tout en mutualisant les ressources.

Un nouvel organigramme cible a été construit, structurant les missions de la nouvelle direction et ayant pour finalité le déploiement d'un nouveau mode de fonctionnement et de gouvernance administrative (transversalité, polyvalence, travail en mode projet).

Une réflexion a ensuite été menée sur le regroupement des directions **Petite Enfance/Vie scolaire et Périscolaire/Enfance**. Deux directions cohabitaient dans les mêmes locaux, travaillant sur les mêmes usagers mais selon des méthodes différentes, voire éloignées. De fait, suite à un départ au sein d'une des directions, une démarche de rapprochement a été engagée. Des sessions de travail d'intelligence collective ont été menées avec les agents, véritablement acteurs du processus, pour définir le nouvel organigramme en vigueur depuis le 1er septembre 2022. Désormais, l'ensemble de la politique enfance est centralisé au sein d'une seule et même direction.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

En 2023, un audit réalisé par Calia Conseil visait à redéfinir **la stratégie RH** pour, notamment, mieux s'ouvrir aux autres directions. La quasi-totalité des actions définies dans l'audit ont été déployées sous différentes formes.

- L'organisation de cafés RH regroupant l'ensemble des agents
- La mise en ligne d'un blog d'actualités internes à destination des agents pour les informer au mieux des nouveautés et des processus
- La mise en place de rendez-vous carrière réguliers avec les agents afin d'anticiper au mieux les évolutions liées aux postes et aux compétences.

La mise à jour régulière du plan pluriannuel du personnel, en lien avec les feuilles de route des directions, permet à la collectivité d'optimiser la gestion de la masse salariale et de dégager des marges de manœuvre budgétaires.

La digitalisation des procédures est en cours : elle se concrétise par le bulletin de paie électronique ou la dématérialisation des entretiens professionnels. Plus tard, l'objectif est une dématérialisation complète des dossiers agents et une optimisation de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les processus RH.

Pour rappel, une présentation de la nouvelle stratégie RH a été réalisée en conseil communautaire du 11 avril 2024.

Le dernier audit concerne **la Police Municipale**, mené suite à plusieurs difficultés organisationnelles liées. Cet audit a mis en lumière le fait, notamment, que plusieurs acteurs au sein de la collectivité intervenaient en matière de sécurité sur des domaines différents, mais pourtant proches.

Si l'organigramme global n'est pas remis en cause, plusieurs éléments conduisent à envisager, dans les prochains mois ou prochaines années, la création d'une direction à part entière de la sécurité publique :

- La coordination des policiers municipaux et des ASVP sur des missions communes (sorties d'écoles, patrouilles pédestres) mises en place depuis le début de l'année 2024.
- La volonté du comité de mutualisation d'intégrer le service de la Police Municipale dans les principes globaux de la mutualisation (transfert des agents de la ville au sein des effectifs de la CAGV avec une clé de répartition 100 % ville de Verdun).
- La volonté de sécuriser les manifestations organisées sur le territoire de la collectivité avec une présence physique accrue de policiers, d'ASVP ou de bénévoles, ce qui impliquera la nécessité de disposer d'un effectif suffisant.

Enfin, en cohérence avec l'objectif d'un organigramme unique regroupé par domaine de compétences, les politiques sociales sont maintenant concentrées au sein d'une direction unique, **la Direction des Affaires Sociales**. Celle-ci prestera pour plusieurs structures, dont le CIAS pour la mise en œuvre des principales orientations stratégiques applicables sur l'ensemble du territoire, et les CCAS « mutualisés » pour maintenir une gestion de proximité.

3) Innovations et ajustements budgétaires

Plus l'incertitude demeure, plus la qualité de la prospective budgétaire apparaît indispensable à l'aide à la décision. Cette recherche constante d'un diagnostic éclairé a justifié de nombreuses évolutions.

Le calendrier budgétaire

De nombreux ajustements, voir allers et retours, ont été proposés pour s'adapter en continu aux contraintes et incertitudes budgétaires associées à chaque crise.

L'objectif du vote d'un budget en décembre a été progressivement abandonné du fait des incertitudes qui s'accumulent chaque année. Mais le fil conducteur de l'ensemble des évolutions proposées repose sur des lignes directrices constantes :

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

- Une instruction budgétaire en continu, déconnectée du calendrier budgétaire, via la mise à jour régulière de tableaux de bord structurants

- Une instruction transversale et pluriannuelle en lien avec le projet de territoire, le projet d'administration et les feuilles de route des directions

- Des arbitrages plus lisibles avec le vote par opération et la présentation des documents stratégiques en Bureau et Conférence des Maires.

La réorganisation du suivi de nos dépenses et recettes d'équipement

Comme évoqué dans le ROB précédent, le passage de la M14 à la M57 a été l'occasion de revisiter en profondeur nos pratiques dans le suivi de nos projets d'équipement.

⇨ Le vote par opération depuis 2024

Les crises successives ont eu des répercussions en cascade sur l'augmentation du coût de nos projets d'équipement. Ces évolutions ont fait l'objet de nombreux débats, notamment lors de l'adoption d'avenants à la hausse, la révision des plans de financement ou l'ajustement du calendrier prévisionnel des travaux. Cela a mis en évidence une fragilité structurelle au niveau de la lisibilité budgétaire et du contrôle politique.

Le PPI est avant tout un outil de gestion interne régulièrement mis à jour. Cette approche n'était plus satisfaisante au regard de l'importance des ajustements constatés ces dernières années du fait notamment des contraintes externes décrites en amont.

Il a donc été adopté, à partir de 2024, le vote des crédits budgétaires par opération pour apporter davantage de lisibilité dans le suivi des crédits budgétaires, justifier les l'analyses d'écarts et favoriser une approche évaluative régulière.

⇨ La refonte de nos projets récurrents

Les opérations récurrentes ont été réduites et dissociées par domaine de compétence. Pour repère avec l'ancien PPI, cela donne, au vu de la moyenne des trois derniers exercices, les équivalences suivantes :

Logistique CAGV	921 852	592 108	717 145	743 702
Environnement	179 667	129 493	927 866	412 342
Enfance	701 542	974 860	545 447	740 616
Culture CAGV	409 856	389 958	260 029	353 281
Sport CAGV	1 322 151	1 053 362	539 611	971 708
Voirie	4 753 736	4 543 838	3 684 830	4 327 468
Economique	506 830	567 762	99 948	391 513
Finances CAGV	2 442	7 570	107 515	39 176
			TOTAL	**7 979 807**

⇨ La mise en place des PPI thématiques

Si le vote par opération facilite la lisibilité annuelle et le contrôle politique, c'est avant tout un acte d'autorisation qui se limite au cadre réglementaire de l'annualité budgétaire.

Les PPI thématiques apportent une dimension stratégique et managériale sur plusieurs années. Ainsi, un PPI thématique est associé à chaque opération récurrente présentée ci-dessus. La coordination du suivi est plurielle avec plusieurs niveaux de contrôle :

Un contrôle budgétaire pluriannuel à l'appui d'une planification glissante sur 3 ans.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Un contrôle fonctionnel avec la désignation d'un coordonnateur garant de l'expression des besoins et des finalités attendues (ex. la directrice de l'enfance et les élus concernés pour l'opération « enfance »).

Un contrôle opérationnel avec des gestionnaires de crédits affectés par corps de métier (le CTI pour la gestion des bâtiments, la direction informatique pour les équipements informatiques dédiés à l'exercice de la compétence….).

Un contrôle politique continu avec la validation et l'ajustement régulier des PPI thématiques, tout au long de l'année, sans lien direct avec le calendrier budgétaire.

Le vote du ROB, du budget et des ajustements budgétaires (décisions modificatives et virements de crédits) ne sont que la traduction de la validation glissante des PPI thématiques et du PPI général. **Cela permet à la fois de concilier une nécessaire planification avec la résilience que nous imposent les incertitudes du quotidien.**

Des critères de contrôle de gestion (budget vert, économies d'énergies, impact sur les dépenses de fonctionnement) seront progressivement soumis à une instruction collective pour faciliter la hiérarchisation des choix d'investissement.

L'instruction des PPI thématiques a été finalisée en 2024 avec les directions et élus concernés**. Des réunions d'arbitrage seront réalisées en 2025 pour prioriser les prestations à prévoir sur 3 ans en lien avec les enveloppes globales identifiées dans le PPI général. Une synthèse de ces travaux fera l'objet d'une présentation en Bureau ou en Conférence des Maires.**

⇨ La présentation simplifiée du PPI général

Avec l'intégration des nouvelles opérations votées, le PPI a été simplifié en application des règles méthodologiques suivantes :

- **Dissociation du PPI général et du calcul analytique des dépenses d'équipement par commune**. Ce suivi analytique est important pour garantir une répartition géographique homogène, sur une longue période, des dépenses d'équipement réalisées sur le territoire. Ce suivi fait l'objet d'une instruction complémentaire, sans lien direct avec la mise à jour du PPI.

- **Mise à jour régulière des projets en cours et des projets terminés**. Cette distinction entre projets en cours et projets terminés se traduit par des opérations de transfert entre les comptes 23 et 21. Cette étape calendaire a des répercussions budgétaires importantes puisqu'elle génère le calcul de nouvelles dotations aux amortissements.

- **Harmonisation de la structure du PPI général et des PPI thématiques.** La mise à jour des PPI thématiques, en lien avec les feuilles de route, entraîne la mise à jour du PPI général et l'ajustement du vote par opération.

⇨ Une réforme budgétaire qui se combine à une réforme juridique et managériale

De nombreux indicateurs (délais de paiement, rejets de mandat, comptes rendus de chantier, avenants, pénalités de retard, délais moyens de validation du Décompte Général Définitif …) ont mis en évidence des difficultés structurelles dans le suivi des grandes opérations de la collectivité.

Un audit interne a ainsi été réalisé en début d'année 2023 pour évaluer les causes de ces dysfonctionnements, expérimenter de nouvelles procédures et proposer une nouvelle organisation, plus collégiale, visant à améliorer significativement la qualité du suivi des marchés de travaux. Des indicateurs de gestion, fiables et vérifiables, ont vocation à mesurer l'amélioration de nos performances dans le cadre d'un contrôle continu.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

L'adoption de principe d'un guide de procédure a été validée par délibération du Conseil de Communauté du 11 avril 2024. Ce document s'inscrit dans une démarche évaluative et fera l'objet d'un bilan qualitatif après deux ans d'expérimentation.

Le constat est que la déconcentration budgétaire au niveau des directions fonctionnelles et/ou opérationnelles n'est pas adaptée lorsque les travaux sont suivis par un maître d'œuvre (complexité du suivi de ce type de contrat et de la gestion administrative des dossiers) et/ou concernent concomitamment plusieurs budgets. Les crises énergétiques et inflationnistes ont accentué cette difficulté structurelle.

Un chef de projet assure le suivi et l'évaluation du projet, avec notamment une délibération de présentation des principaux enjeux et une délibération de clôture permettant une analyse d'écart.

Une cellule "Grands Travaux" assume la mission de gestionnaire et procède aux contrôles internes pour les étapes importantes d'une opération, avec notamment :

- Une fiche de lancement du marché validé par le service financier pour vérifier la corrélation entre le marché, l'inscription au PPI et le vote par opération,

- Une procédure d'engagement des dépenses centralisée pour éviter tout risque concernant le suivi des restes à réaliser ou toutes difficultés concernant les marchés multi-budgets sources de difficultés,

- Une procédure spécifique de validation des Fiches de Travaux Modificatifs (FTM) à signer par le Président, après l'avis du service juridique, pouvant donner lieu à un avenant ou un ordre de service en cas d'urgence,

- Une Fiche d'Intervention Juridique (FIJ) permettant la mise en place de mécanismes de relance interne des maîtres d'œuvre ou d'entreprises ne respectant pas leurs engagements contractuels,

- La mise en place d'adresses génériques et de répertoires partagés pour diffuser les informations administratives au plus grand nombre,

- Des procédures techniques permettant d'anticiper les difficultés liées au solde des marchés (améliorations apportées au cahier des charges, pénalités provisoires, imputabilités des dépenses supplémentaires, imputabilités des délais supplémentaires….),

- Une évaluation annuelle portée sur des critères objectifs : évolution du plan de financement et du PPI, analyses d'écart au niveau du suivi des dépenses de travaux, des subventions, des délais d'exécution, des délais de mandatement, des taux de rejets des mandats, etc.

L'amélioration du contrôle budgétaire

Afin d'améliorer la gestion financière, la sécurité des données et l'efficacité des opérations au sein de la collectivité, plusieurs actions stratégiques ont été mises en place. Ces actions visent à fiabiliser les données, optimiser les processus internes et inculquer une culture financière solide auprès des gestionnaires et des agents. Ce rapport détaille les initiatives entreprises et les résultats attendus.

⇒ Fiabiliser et sécuriser les données

Contrôle des DSP (Délégations de Service Public)

Un suivi renforcé des DSP a été instauré pour assurer la conformité des services délégués et la transparence des données associées. Ce contrôle est essentiel pour garantir une gestion rigoureuse des finances publiques et la conformité des contrats. De nombreuses DSP sont renouvelées en 2025 et cette opportunité est mise à profit pour formaliser dans les contrats une approche transversale du mode de suivi.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Subventions reçues

Il était nécessaire de clarifier la répartition des missions entre les différentes directions impliquées dans la gestion des subventions : le développement économique, la direction financière et les services opérationnels. Cela se concrétise par l'engagement obligatoire des recettes concernant l'ensemble des subventions de la collectivité, qu'elles soient liées au fonctionnement, aux investissements récurrents ou aux projets. L'objectif final est de garantir l'encaissement de ces dernières.

Immobilisation

Dans le cadre de la gestion des actifs, une refonte du mode d'amortissement a été réalisée, accompagnée d'une automatisation de la numérotation des immobilisations. Cette mesure permet de minimiser les risques d'erreurs humaines tout en renforçant la fiabilité des actifs comptabilisés. L'objectif est de rendre ce processus plus transparent et plus efficace, en consolidant la gestion des immobilisations.

⇒ Faciliter et optimiser le travail quotidien

Participation à des groupes d'échanges

Un rôle actif dans des groupes d'échanges entre collectivités et l'adhésion à un groupe d'utilisateurs du logiciel financier ont permis de suivre l'évolution des outils utilisés et d'influencer leur développement pour mieux répondre aux besoins de la collectivité. Ces échanges permettent également de rester à la pointe des meilleures pratiques et d'assurer une gestion performante.

Partenariat avec les services de la trésorerie

Un partenariat étroit avec les services de la trésorerie a été mis en place pour améliorer les délais de paiement et contrôler les procédures associées. Cette collaboration permet une meilleure maîtrise de la gestion des flux financiers et une réduction des délais de traitement, assurant ainsi une gestion plus fluide des finances.

Accompagnement des communes mutualisées

Les communes mutualisées bénéficient désormais d'un accompagnement renforcé avec des audits réalisés à la demande, basés sur l'observatoire budgétaire et fiscal des communes. Ce support logistique a facilité leur transition vers la M57, permettant une adoption plus rapide et plus efficace du nouveau cadre budgétaire et comptable.

Automatisation des procédures

L'automatisation des procédures a été une priorité. Après l'intégration automatique des engagements, un nouveau module pour les écritures comptables a été mis en place. Cela a permis de répondre aux besoins spécifiques des services, tels que la création de la régie enfance et la suppression d'un logiciel intermédiaire pour les titres de recettes de l'aquadrome.

⇒ Inculquer une culture financière aux gestionnaires et à l'ensemble des agents de la collectivité

Réunions d'échanges avec les directions

Des réunions régulières sont organisées avec les directions afin de procéder à une analyse des écarts des taux d'érosion budgétaire. Ces échanges permettent également de présenter les statistiques de l'année écoulée et de renforcer le dialogue de gestion, afin de mieux anticiper les enjeux financiers à venir.

Refonte des formations internes

Une refonte des formations a été mise en place, avec un accent particulier sur le règlement budgétaire et financier, ainsi que sur les procédures internes. Un nouveau support de formation a été développé pour permettre une meilleure appropriation des processus par

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

l'ensemble des agents. De plus, des tableaux de bord sont désormais échangés avec les directions pour une gestion plus transparente et plus proactive.

Les initiatives mises en place dans les trois grands domaines – fiabilisation et sécurisation des données, optimisation des processus de travail quotidien et inculcation d'une culture financière – visent à renforcer l'efficacité, la transparence et la sécurité des actions financières de la collectivité. L'engagement de l'ensemble des acteurs, à tous les niveaux de la collectivité, est essentiel pour garantir la réussite de ces projets et pour optimiser la gestion des finances publiques.

II – Perspectives d'évolutions qui vont impacter notre organisation

1) L'intelligence artificielle

Le développement de l'intelligence artificielle (IA) va transformer en profondeur les organisations, y compris celles des collectivités locales. Cette transformation se traduira par l'automatisation de certaines tâches répétitives, la réorganisation des processus internes et l'émergence de nouvelles compétences et métiers. Voici quelques axes clés à considérer :

Automatisation et redéfinition des tâches existantes

- Tâches administratives répétitives : De nombreuses tâches de saisie, de traitement de formulaires, de gestion documentaire et de réponses aux demandes standardisées pourraient être automatisées grâce à des outils d'IA (chatbots, systèmes de traitement automatisé des documents, etc.).

Conséquences : Des postes administratifs purement répétitifs risquent de disparaître ou d'être redéfinis pour se concentrer sur des tâches à plus forte valeur ajoutée (analyse, suivi personnalisé, gestion de cas complexes).

- Gestion du courrier et des dossiers : La dématérialisation et l'automatisation de la gestion documentaire vont réduire la nécessité d'un traitement manuel des courriers et des dossiers.

Conséquences : Certains métiers liés à la gestion physique des documents pourraient décliner, tandis que le rôle de la gestion électronique et sécurisée de l'information deviendra central.

Nouvelles missions et métiers à émerger

- Responsable de la transformation numérique / Data Officer : un professionnel chargé de piloter l'intégration de l'IA dans les services publics, de coordonner la transition numérique, d'accompagner la formation des agents et de garantir la cohérence et la sécurité des données.

- Data Scientist / Analyste de données dans le secteur public : Expert dans l'exploitation et l'analyse des grandes masses de données issues des collectivités pour améliorer la prise de décision, optimiser la gestion des ressources (mobilité, urbanisme, environnement, etc.) et anticiper les besoins des citoyens.

- Smart City Manager / Urbaniste intelligent : Spécialiste qui utilisera des solutions d'IA pour gérer et optimiser les infrastructures urbaines (mobilité, énergie, sécurité, environnement) et qui jouera un rôle clé dans la conception des villes intelligentes.

- Expert en éthique et régulation de l'IA : Avec l'essor de l'IA, il devient indispensable de garantir une utilisation transparente, équitable et respectueuse des droits (protection des données personnelles, lutte contre les biais algorithmiques, etc.). Ce rôle consistera à élaborer et surveiller des chartes éthiques, des politiques de gouvernance et des mécanismes de contrôle des systèmes d'IA.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

- Expert en cybersécurité : La multiplication des systèmes connectés et des services dématérialisés augmente les risques en matière de cybersécurité.

Conséquence : La demande pour des spécialistes capables de sécuriser les infrastructures numériques des collectivités va croître de manière significative.

- Conseiller en communication numérique et en participation citoyenne : Les collectivités locales devront accompagner le changement et faciliter l'interaction avec les citoyens. Des professionnels capables de vulgariser les technologies, d'expliquer les enjeux de l'IA et de dynamiser la participation citoyenne via des outils numériques seront de plus en plus recherchés.

Enjeux transversaux et adaptations nécessaires

- Montée en compétences et formation continue : La transition vers des métiers axés sur l'IA nécessite d'investir dans la formation des agents publics. Il s'agira de requalifier les personnels pour qu'ils puissent utiliser, interpréter et superviser des systèmes automatisés tout en développant des compétences en analyse de données, en cybersécurité et en gestion de projets numériques.

- Réorganisation interne et collaboration interservices : L'intégration de l'IA implique une refonte des processus de travail pour favoriser une meilleure coordination entre les services techniques, administratifs et les experts du numérique.
Exemple : La collaboration entre urbanistes, data scientists et responsables de la cybersécurité pour concevoir des villes intelligentes et sécurisées.

- Accompagnement du changement : La transformation numérique ne se limite pas à la technologie. Elle doit s'accompagner d'une réflexion sur l'éthique, la transparence et l'impact sur les citoyens, afin de garantir une modernisation inclusive et respectueuse des valeurs publiques.

L'essor de l'IA dans les collectivités locales va conduire à une automatisation des tâches répétitives et à une redéfinition des missions administratives, entraînant la disparition progressive de certains postes traditionnels. En contrepartie, de nombreux nouveaux métiers et responsabilités vont émerger autour de la gestion des données, de la cybersécurité, de l'éthique numérique, et de la conception de villes intelligentes. Le succès de cette transformation dépendra en grande partie de la capacité des organisations à accompagner le changement par la formation, la réorganisation interne et l'adaptation de leurs processus pour tirer pleinement parti des opportunités offertes par l'IA.

Bien entendu, cette analyse est issue elle-même de l'intelligence artificielle. Au-delà de ce clin d'œil, il est envisagé la création d'une cellule "contrôle de gestion" pour réduire effectivement les tâches répétitives et faciliter un contrôle de qualité.

2) La recomposition du territoire intercommunal

Il est probable que notre situation d'endettement au niveau national oblige l'actuel et les prochains gouvernements, quels qu'ils soient, à envisager des mesures d'économies importantes qui pourraient remettre en cause l'organisation administrative actuelle des collectivités, soit par des mesures incitatives, soit par la contrainte législative.
Il n'est pas utile dans l'immédiat de se projeter dans des scénarios hypothétiques que l'on ne maîtrise pas, mais il est préférable d'anticiper les évolutions à venir que de les subir.

La CAGV fête ses dix ans et peut s'enorgueillir d'une expérience réussie dans l'exercice des transferts de compétence et dans la mise en place d'une gestion mutualisée.

Cette culture politique et administrative doit être mise à profit pour envisager tous les types de partenariat permettant une gestion optimisée de notre bassin de vie.

Cet esprit d'ouverture, s'il est partagé, peut constituer un atout majeur dans la transformation à venir de nos territoires.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

III - Bilan des travaux réalisés au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT s'est réunie le 18 décembre 2024. Elle visait essentiellement à neutraliser l'AC exceptionnelle versée à la commune de Bras-Sur-Meuse en 2023 et augmenter l'AC de Verdun au titre de transferts complémentaires liés à la compétence sociale.

1) Ajustement des Attributions de Compensations de la commune de Bras-sur-Meuse

A l'appui des délibérations respectives des 10 et 15 novembre 2023, la commune de Bras-sur-Meuse a versé une Attribution de Compensation (AC) exceptionnelle de 65 931 euros pour régulariser les AC qu'elle aurait dû acquitter depuis 2015 au titre du transfert à la CAGV du Numéripôle. En contrepartie, elle a bénéficié du remboursement par la CAGV des dépenses nettes constatées depuis 2015, soit 93 931,39 euros.

Du fait de ce versement exceptionnel en 2023, les membres de la CLET ont validé l'augmentation en 2024 de 65 931 euros de l'AC perçue par la commune de Bras-sur-Meuse, soit un montant total perçu de 142 734.

2) Augmentation de 215 000 euros de l'AC versée par la commune de Verdun au titre de la compétence sociale

Lors de son contrôle en 2023 au sein du Centre Communal d'Action Sociale, la Chambre Régionale des Comptes a préconisé une clarification de la répartition des compétences sociales entre le CCAS et le CIAS afin de mieux dissocier ce qui relève de la gestion de proximité (CCAS) et ce qui relève de l'action intercommunale.

Ainsi, elle a estimé notamment que la gestion des centres sociaux, même si ces derniers étaient uniquement localisés sur Verdun, avait une dimension intercommunale.

Une instruction a été menée par les services pour préciser l'intérêt communautaire de la compétence action sociale et évaluer les transferts budgétaires entre le CCAS et le CIAS qui en découlent. Le financement de ces nouveaux transferts justifie l'ajustement de l'attribution de compensation.

Il a été proposé de fixer cette attribution de compensation complémentaire à hauteur de 215 000 euros au vu des dépenses constatées en 2024. Cette AC pourra être éventuellement ajustée à la hausse pour tenir compte des dépenses à venir sur l'entretien patrimonial des centres sociaux.

Il semble logique que le financement du transfert des compétences soit exclusivement financé par la Ville de Verdun puisque cela concerne uniquement le CCAS de Verdun. En revanche, si, à l'avenir, de nouvelles missions et de nouvelles charges de fonctionnement ont vocation à être prises en charge par le CIAS, il pourrait être envisagé le financement de l'augmentation de la subvention d'équilibre par une AC complémentaire à verser par toutes les communes.

3) Versement envisagé d'une attribution de compensation supplémentaire de 1 million par la Ville de Verdun à la CAGV

La CRC avait évoqué lors de son dernier contrôle un lien de dépendance budgétaire de la CAGV vers la Ville de Verdun, via l'attribution annuelle de fonds de concours. Elle préconisait pour y remédier l'augmentation des attributions de compensation pour sécuriser les recettes budgétaires prévisionnelles de la CAGV.

Toute la difficulté est de justifier une contribution supplémentaire de la commune sans que cela soit adossé au transfert d'une compétence. Cette contradiction est d'autant plus

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

criante que la Ville de Verdun serait la première bénéficiaire de la dotation de solidarité de la CAGV en application des critères de droit commun.

Depuis 2015, les fonds de concours versés par la Ville de Verdun à la CAGV représentent une moyenne annuelle de 3 millions d'euros par an.

C'est pourquoi, il a été proposé, dans le ROB précédent, de retenir partiellement les recommandations de la CRC avec le versement annuel d'un million d'AC supplémentaire en lieu et place de fonds de concours. Ce million serait toutefois identifié comme une source de financement des projets d'investissement intercommunaux situés sur le territoire de Verdun et figurerait dans le tableau analytique de suivi des dépenses d'équipement par commune.

L'enveloppe des fonds de concours serait diminuée d'autant, ce qui permettrait de mieux cibler les projets éligibles, conformément à l'esprit de la loi, et la Ville conserverait son arbitrage budgétaire puisque ce transfert ne représenterait qu'un tiers des fonds de concours attribués depuis 2015.

Ce dispositif était conditionné à un avis favorable de la CLECT en 2024. Cependant, compte tenu de la réduction générale des marges de manœuvre des collectivités territoriales, cette disposition est ajournée dans l'immédiat. Il s'agit d'une décision stratégique et politique qui aurait vocation à être appliquée pour la prochaine mandature dans le cadre d'un nouveau pacte financier et fiscal.

4) Report du projet de pacte financier et fiscal

Un pacte financier et fiscal a été adopté par la Communauté de Communes de Verdun (délibération du 29 septembre 2014), avant la création de la Communauté d'Agglomération. Toutefois, la CRC, lors du dernier contrôle, a constaté qu'il n'y avait pas de pacte financier et fiscal formalisé au sein de la CAGV.

Il n'est pas envisageable dans l'immédiat de formaliser un nouveau pacte financier et fiscal au regard des incertitudes budgétaires actuelles. Il appartiendra aux futures équipes communales et intercommunales de fixer de nouvelles orientations, notamment le versement d'une AC complémentaire de la Ville de Verdun.

On peut toutefois rappeler que l'ensemble des préconisations évoquées dans le pacte financier et fiscal ont été accomplies, à savoir :

- La mise en place du principe de neutralisation fiscale puis le maintien de la pression fiscale,
- La mise en place des transferts de compétence (coefficient d'intégration fiscal supérieur à 1),
- La mise en place d'une gouvernance partagée (Conférence des Maires : Bureau / projet de territoire / projet d'administration….),
- La mise en place d'une gestion mutualisée (convention de mutualisation puis passage à l'Employeur Unique Territorial.

Dans le même état d'esprit, la mise en place d'une dotation de solidarité n'est pas non plus envisageable.

On peut également rappeler que cette solidarité s'exerce par une répartition équitable des dépenses nettes de la CAGV au niveau des territoires, à l'appui d'un très large transfert de compétences.

Il n'y a pas toujours de corrélation directe entre l'avènement d'une crise et le déclenchement des principales innovations ou projets initiés par la collectivité ou l'administration mais, ces événements successifs accélèrent les prises de décisions et constituent des épreuves de vérité dans l'acceptation et l'accompagnement du changement.

Il semblait important de souligner, à l'appui d'exemples concrets, la résilience de notre organisation et cette volonté d'adaptation qui innerve l'ensemble des acteurs.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Deuxième partie : Evolutions et orientations budgétaires

I - Situation financière globale à la fin de l'exercice budgétaire 2024

1) Approche budgétaire synthétique

Le compte administratif anticipé 2024 donne les résultats suivants:

AGGLOMERATION DE VERDUN	Investissement	Fonctionnement	Cumulé
Résultat de l'exercice	9 848 080	2 613 582	12 461 662
Résultat reporté	-3 195 451	2 806 258	-389 193
Résultat cumulé	6 652 629	5 419 840	12 072 469

Les simulations retenues dans le plan Pluriannuel Général visent à démontrer que la CAGV a la capacité de financer son Plan Pluriannuel d'Investissement.

Les principaux ratios de structures et de niveaux s'établissent comme suit :

RATIOS BRUTS CAGV (décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005)	2024	2024 corrigé
(1) Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1 232	1 134
(2) Produit des impositions directes par habitant	340	340
(3) Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 489	1 356
(4) Dépenses d'équipement brut par habitant	522	519
(5) Dette en capital au 31 décembre par habitant	991	991
(6) Dotation globale Fonctionnement par habitant	109	109
(7) Dépenses Personnel/Dépenses réelles Fonctionnement	45,39%	40,79%
(9) Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la Dette/Recettes Réelles de fonctionnement	86,37%	87,67%
(10)Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de Fonct	35,05%	38,25%
(11) Encours de la Dette (au 31/12) /Recettes réelles fonct	66,55%	73,09%
(12) Encours de la Dette (au 31/12) / Epargne brute	3,7	4,5
(13) Encours de la dette (au 31/12) / recettes fiscales	2,81	2,91
(14) Part des dépenses de Fonctionnement affectées aux intérêts de la Dette	2,46%	2,08%
(15) Annuité / Recettes Réelles de Fonctionnement	5,66%	5,73%
(16) Dép. de personnel + Annuités / R. R. F.	43,22%	39,86%
(17) Epargne brute / Recettes réelles de Fonctionnement	17,26%	16,31%

Les ratios retraités « 2024 corrigés » tiennent compte de la convention de mutualisation et du partage d'une partie de l'encours de la dette entre la Ville Centre et la Communauté d'Agglomération.

La situation financière de la Communauté d'Agglomération fin 2024 demeure satisfaisante. L'épargne nette (marge d'autofinancement courante) est de 4,8 millions, soit un taux d'épargne (épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement) de 16,31 %.

Il faut toutefois souligner le décalage sur 2025 de la subvention à l'office de tourisme estimé à 350 000 euros, la perception d'un rôle supplémentaire de 144 000 euros ainsi que des remboursements de sinistre, rue de Rû et Verdun Aquadrome, pour un total de 1 858 000 euros.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

2) Structure et gestion de la dette

L'évolution de l'encours de dette est la suivante :

Agglomération de Verdun

ETAT DE LA DETTE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
ENCOURS CONTRACTES PAR L'EPCI (1641)	11 820 453	13 445 288	17 496 661	16 575 000	17 634 850	19 565 779	27 203 145	25 634 252
+								
ENCOURS CONVENTION VERDUN (168741)	1 656 967	1 423 303	1 249 584	1 074 072	896 673	717 288	621 693	576 140
+								
ENCOURS CONVENTIONS Communes Charny (168741)	49 052	39 436	700 301	626 111	550 776	472 571	391 371	307 046
=								
ENCOURS AU 1er JANVIER (1)	**13 526 472**	**14 908 027**	**19 446 545**	**18 275 183**	**19 082 299**	**20 755 638**	**28 216 210**	**26 517 437**
REMBT EMPRUNTS EPCI (1641)	875 165	948 627	921 661	940 150	1 069 071	1 362 634	1 568 894	1 549 730
dont reprise de compétence (art 1641)	245 874	243 790	239 234	244 700	185 361	180 835	162 127	144 218
+								
REMBT CONVENTION VERDUN (168741)	233 664	173 719	175 512	177 399	179 386	95 594	45 553	24 452
Dont Reprise compétence scolaire "Verdun"	52 244	52 244	52 244	52 244	52 244	52 244		
+								
REMBT CONVENTION "CHARNY" (168741)	9 616	9 971	5 439	3 989	4 150	4 318	4 492	4 674
Reprise compétence voirie et scolaire								
=								
CAPITAUX REMBOURSES (2) *	**1 118 445**	**1 132 317**	**1 171 362**	**1 192 884**	**1 326 661**	**1 539 428**	**1 698 772**	**1 661 770**
Dont Emprunts Remboursés par anticipation	0	0	0	0	0	0	0	0
CAPITAUX EMPRUNTES (3) *	**2 500 000**	**5 000 000**	**0**	**2 000 000**	**3 000 000**	**9 000 000**	**0**	**0**
REPRISE TRANFERTS DE COMPETENCES (4)								
encours cumulés	1 898 103	1 602 069	1 310 592	1 013 648	776 044	542 965	380 837	236 620
ENCOURS AU 31 décembre (1)-(2)+(3)+(4)	**14 908 027**	**18 775 710**	**18 275 183**	**19 082 299**	**20 755 638**	**28 216 210**	**26 517 437**	**24 855 667**
Ratio encours par habitants	**498**	**641**	**631**	**664**	**724**	**991**	**931**	**873**
Encours compétences transférées	1 947 154	1 641 505	2 010 893	1 639 759	1 326 820	1 015 536	772 209	543 665
ENCOURS AU 31 décembre HORS TRANFERTS	**12 960 873**	**17 134 204**	**16 264 290**	**17 442 540**	**19 428 818**	**27 200 674**	**25 745 229**	**24 312 002**
Ratio hors transferts de compétences	**433**	**585**	**561**	**607**	**678**	**955**	**904**	**854**
CAPITAUX REMBOURSES *	**1 118 445**	**1 132 317**	**1 171 362**	**1 192 884**	**1 326 661**	**1 539 428**	**1 698 772**	**1 661 770**
+								
INTERETS REMBOURSES	**596 230**	**622 948**	**626 354**	**595 281**	**671 143**	**862 140**	**821 348**	**744 689**
Dont ligne de Trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0
=								
ANNUITES *	**1 714 675**	**1 755 265**	**1 797 716**	**1 788 165**	**1 997 805**	**2 401 568**	**2 520 120**	**2 406 459**

* hors réaménagement

Le bilan annuel présenté ci-après apporte une vision plus détaillée de la structure de la dette de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Caractéristiques de la dette au 31/12/2024

Encours	**28 215 564,35**	Nombre d'emprunts *	**28**
Taux actuariel *	**3,04%**	Taux moyen de l'exercice	**2,99%**

** tirages futurs compris*

Charges financières en 2024

Annuité	**2 374 200,05**	Amortissement	**1 540 077,86**
Remboursement anticipé avec flux	**0,00**	Remboursement anticipé sans flux	**0,00**
Intérêts emprunts	**825 122,19**	Frais	**9 000,00**
		ICNE	**114 165,71**

Versements mensuels récents

Financements Disponibles au 31/12/2024

Enveloppes de Financement	**0,00**	Lignes et Billets de trèsorerie	**0,00**
Remboursements temporaires	**0,00**	Emprunts long terme non mobilisés	**0,00**

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice

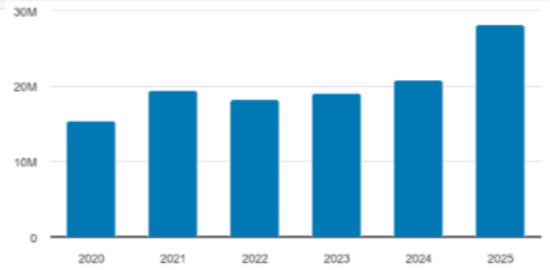

Extinction

Extinction de l'encours

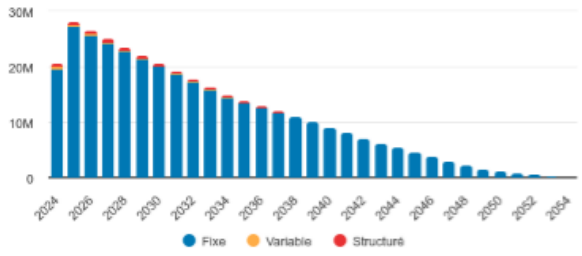

Evolution de l'annuité

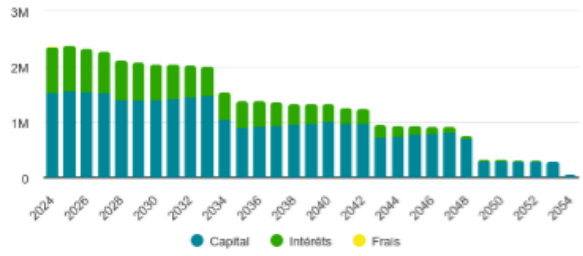

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Ex.	Encours début	Tirage	Annuité	Frais	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2024	20 755 642,21	9 000 000,00	2 374 200,05	9 000,00	825 122,19	2,99%	3,02%	1 540 077,86	2 374 200,05
2025	28 215 564,33	0,00	2 391 083,23	0,00	824 786,55	3,01%	3,04%	1 566 296,68	2 391 083,23
2026	26 649 267,65	0,00	2 334 160,57	0,00	784 322,16	3,03%	3,07%	1 549 838,41	2 334 160,57
2027	25 099 429,24	0,00	2 284 794,21	0,00	746 458,52	3,05%	3,10%	1 538 335,69	2 284 794,21
2028	23 561 093,54	0,00	2 127 027,78	0,00	711 877,15	3,09%	3,14%	1 415 150,63	2 127 027,78
2029	22 145 942,91	0,00	2 090 399,15	0,00	678 574,64	3,13%	3,19%	1 411 824,51	2 090 399,15
2030	20 734 118,40	0,00	2 062 487,33	0,00	646 671,29	3,18%	3,24%	1 415 816,04	2 062 487,33
2031	19 318 302,36	0,00	2 050 377,27	0,00	614 299,90	3,23%	3,30%	1 436 077,37	2 050 377,27
2032	17 882 224,99	0,00	2 038 608,31	0,00	581 976,21	3,31%	3,37%	1 456 632,10	2 038 608,31
2033	16 425 592,89	0,00	2 022 637,94	0,00	546 563,27	3,38%	3,45%	1 476 074,67	2 022 637,94
2034	14 949 518,22	0,00	1 561 277,16	0,00	512 396,51	3,45%	3,54%	1 048 880,65	1 561 277,16
2035	13 900 637,57	0,00	1 394 442,29	0,00	483 609,66	3,48%	3,57%	910 832,63	1 394 442,29
2036	12 989 804,94	0,00	1 384 160,30	0,00	454 727,26	3,51%	3,58%	929 433,04	1 384 160,30
2037	12 060 371,90	0,00	1 368 401,97	0,00	422 785,45	3,51%	3,58%	945 616,52	1 368 401,97
2038	11 114 755,39	0,00	1 347 706,14	0,00	381 325,03	3,54%	3,58%	966 381,11	1 347 706,14
2039	10 148 374,28	0,00	1 338 890,19	0,00	350 773,32	3,58%	3,62%	988 116,87	1 338 890,19
2040	9 160 257,41	0,00	1 330 386,59	0,00	319 781,04	3,64%	3,66%	1 010 605,55	1 330 386,59
2041	8 149 651,86	0,00	1 261 419,84	0,00	286 674,69	3,70%	3,71%	974 745,15	1 261 419,84
2042	7 174 906,71	0,00	1 242 591,47	0,00	255 937,24	3,79%	3,79%	986 654,23	1 242 591,47
2043	6 188 252,48	0,00	961 212,70	0,00	225 347,66	3,81%	3,88%	735 865,04	961 212,70
2044	5 452 387,44	0,00	952 261,76	0,00	195 304,08	3,78%	3,85%	756 957,68	952 261,76
2045	4 695 429,76	0,00	942 974,69	0,00	163 586,14	3,71%	3,80%	779 388,55	942 974,69
2046	3 916 041,21	0,00	933 844,75	0,00	131 086,82	3,61%	3,72%	802 757,93	933 844,75
2047	3 113 283,28	0,00	924 707,03	0,00	97 440,47	3,43%	3,60%	827 266,56	924 707,03
2048	2 286 016,72	0,00	774 516,90	0,00	63 500,18	3,13%	3,37%	711 016,72	774 516,90
2049	1 575 000,00	0,00	343 728,76	0,00	43 728,76	2,99%	3,03%	300 000,00	343 728,76
2050	1 275 000,00	0,00	334 758,76	0,00	34 758,76	2,99%	3,03%	300 000,00	334 758,76
2051	975 000,00	0,00	325 788,76	0,00	25 788,76	2,99%	3,02%	300 000,00	325 788,76
2052	675 000,00	0,00	316 818,76	0,00	16 818,76	2,99%	3,02%	300 000,00	316 818,76
2053	375 000,00	0,00	307 848,76	0,00	7 848,76	3,00%	3,03%	300 000,00	307 848,76
2054	75 000,00	0,00	75 560,63	0,00	560,63	2,97%	3,00%	75 000,00	75 560,63

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

3) Evolution de la population

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la population pour l'agglomération et pour toutes les communes adhérentes.

POPULATION	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN													
	2019	Evo N/N-1	2020	Evo N/N-1	2021	Evo N/N-1	2022	Evo N/N-1	2023	Evo N/N-1	2024	Evo N/N-1	2025	Evo N/N-1
	M 2016		M 2017		M 2018		M 2019		M 2020		M 2021		M 2022	
VERDUN														
Population municipale	17 913	-1,25%	17 475	-2,45%	17 161	-1,80%	16 942	-1,28%	16 877	-0,38%	16 689	-1,11%	16 610	-0,47%
Population sans double compte														
Population comptée à part	1 170	-2,34%	974	-16,75%	960	-1,44%	964	0,42%	969	0,52%	969	0,00%	940	-2,99%
Population Totale	19 083	**-1,31%**	18 449	**-3,32%**	18 121	**-1,78%**	17 906	**-1,19%**	17 846	**-0,34%**	17 658	**-1,05%**	17 550	**-0,61%**
Population DGF	19 178	-1,32%	18 557	-3,24%	18 257	-1,62%	18 081	-0,96%	18 024	-0,32%	**17 868**	-0,87%		-100,00%
THIERVILLE														
Population municipale	3 076	1,99%	3 118	1,37%	3 159	1,31%	3 165	0,19%	3 167	0,06%	3 179	0,38%	3 168	-0,35%
Population sans double compte														
Population comptée à part	96	2,13%	97	1,04%	97	0,00%	97	0,00%	96	-1,03%	94	-2,08%	79	-15,96%
Population Totale	3 172	**1,99%**	3 215	**1,36%**	3 256	**1,28%**	3 262	**0,18%**	3 263	**0,03%**	3 273	**0,31%**	3 247	**-0,79%**
Population DGF	3 188		3 233		3 275		3 281		3 282		**3 292**			
HAUDAINVILLE														
Population municipale	960	-0,31%	952	-0,83%	946	-0,63%	941	-0,53%	935	-0,64%	936	0,11%	933	-0,32%
Population sans double compte														
Population comptée à part	20	-4,76%	21	5,00%	24	14,29%	24	0,00%	24	0,00%	24	0,00%	23	-4,17%
Population Totale	980	**-0,41%**	973	**-0,71%**	970	**-0,31%**	965	**-0,52%**	959	**-0,62%**	960	**0,10%**	956	**-0,42%**
Population DGF	980		973		970		966		960		**961**			
SIVRY LA PERCHE														
Population municipale	272	1,12%	274	0,74%	274	0,00%	274	0,00%	276	0,73%	277	0,36%	279	0,72%
Population sans double compte														
Population comptée à part	10	0,00%	6	-40,00%	7	16,67%	7	0,00%	5	-28,57%	5	0,00%	5	0,00%
Population Totale	282	**1,08%**	280	**-0,71%**	281	**0,36%**	281	**0,00%**	281	**0,00%**	282	**0,36%**	284	**0,71%**
Population DGF	288		287		288		288		288		**290**			
BETHELAINVILLE														
Population municipale	176	-1,12%	171	-2,84%	166	-2,92%	161	-3,01%	159	-1,24%	160	0,63%	156	-2,50%
Population sans double compte														
Population comptée à part	1	0,0%	6	500,0%	6	0,0%	6	0,0%	6	0,0%	6	0,0%	6	0,0%
Population Totale	177	**-1,12%**	177	**0,00%**	172	**-2,82%**	167	**-2,91%**	165	**-1,20%**	166	**0,61%**	162	**-2,41%**
Population DGF	182		182		177		173		171		**172**			
BEAUMONT EN VERDUNOIS														
Population municipale	0		0		0		0		0		0			
Population sans double compte														
Population comptée à part	0		0		0		0		0		0			
Population Totale	0		0		0		0		0		0		0	
Population DGF	0		0		0		0		0		**0**			
BELLEVILLE														
Population municipale	3 092	-1,15%	3 092	0,00%	3 066	-0,84%	3 040	-0,85%	3 020	-0,66%	3 021	0,03%	3 023	0,07%
Population sans double compte														
Population comptée à part	67	-2,90%	54	-19,40%	53	-1,85%	53	0,00%	53	0,00%	49	-7,55%	45	-8,16%
Population Totale	3 159	**-1,19%**	3 146	**-0,41%**	3 119	**-0,86%**	3 093	**-0,83%**	3 073	**-0,65%**	3 070	**-0,10%**	3 068	**-0,07%**
Population DGF	3173		3161		3 134		3 108		3 088		**3 100**			
BETHINCOURT														
Population municipale	36	2,86%	35	-2,78%	35	0,00%	34	-2,86%	38	11,76%	43	13,16%	47	9,30%
Population sans double compte														
Population comptée à part	2	0,00%	2	0,00%	2	0,00%	2	0,00%	0	-100,00%	0	#DIV/0!		#DIV/0!
Population Totale	38	**2,70%**	37	**-2,63%**	37	**0,00%**	36	**-2,70%**	38	**5,56%**	43	**13,16%**	47	**9,30%**
Population DGF	39		38		38		37		39		**44**			
BEZONVAUX														
Population municipale	0		0		0		0		0		0			
Population sans double compte														
Population comptée à part	0		0		0		0		0		0			
Population Totale	0		0		0		0		0		0		0	
Population DGF	0		0		0		0		0		0			
BRAS SUR MEUSE														
Population municipale	705	-0,84%	698	-0,99%	695	-0,43%	691	-0,58%	683	-1,16%	677	-0,88%	669	-1,18%
Population sans double compte														
Population comptée à part	56	0,00%	49	-12,50%	49	0,00%	50	2,04%	51	2,00%	51	0,00%	51	0,00%
Population Totale	761	**-0,78%**	747	**-1,84%**	744	**-0,40%**	741	**-0,40%**	38	**-94,87%**	728	**1815,79%**	720	**-1,10%**
Population DGF	764		750		748		745		738		**732**			
CHAMPNEUVILLE														
Population municipale	120	-0,83%	120	0,00%	119	-0,83%	121	1,68%	123	1,65%	123	0,00%	119	-3,25%
Population sans double compte														
Population comptée à part	1	-75,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	5	400,0%
Population Totale	121	**-3,20%**	121	**0,00%**	120	**-0,83%**	122	**1,67%**	124	**1,64%**	124	**0,00%**	124	**0,00%**
Population DGF	132		130		130		132		134		**134**			
CHARNY SUR MEUSE														
Population municipale	522	-1,14%	518	-0,77%	521	0,58%	524	0,58%	527	0,57%	525	-0,38%	521	-0,76%
Population sans double compte														
Population comptée à part	21	5,00%	22	4,76%	19	-13,64%	19	0,00%	20	5,26%	20	0,00%	19	-5,00%
Population Totale	543	**-0,91%**	540	**-0,55%**	540	**0,00%**	543	**0,56%**	547	**0,74%**	545	**-0,37%**	540	**-0,92%**
Population DGF	548		545		545		549		554		**553**			

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

	2019	Evo N/N-1	2020	Evo N/N-1	2021	Evo N/N-1	2022	Evo N/N-1	2023	Evo N/N-1	2024	Evo N/N-1	2025	Evo N/N-1
	M 2016		M 2017		M 2018		M 2019		M 2020		M 2021		M 2022	
CHATTANCOURT														
Population municipale	182	0,55%	182	0,00%	180	-1,10%	179	-0,56%	177	-1,12%	175	-1,13%	176	0,57%
Population sans double compte														
Population comptée à part	3	0,0%	3	0,0%	5	66,7%	5	0,0%	5	0,0%	5	0,0%	5	0,0%
Population Totale	**185**	**0,54%**	**185**	**0,00%**	**185**	**0,00%**	**184**	**-0,54%**	**182**	**-1,09%**	**180**	**-1,10%**	**181**	**0,56%**
Population DGF	189		189		189		187		185		**184**			
CUMIERES-LE-MORT-HOMME														
Population Totale	0		0		0		0		0		0		0	
FLEURY DT DOUAUMONT														
Population Totale	0		0		0		0		0		0		0	
FROMEREVILLE LES VALLONS														
Population municipale	210	-0,94%	209	-0,48%	208	-0,48%	206	-0,96%	207	0,49%	209	0,97%	212	1,44%
Population sans double compte														
Population comptée à part	4	33,33%	4	0,00%	4	0,00%	4	0,00%	4	0,00%	4	0,00%	3	-25,00%
Population Totale	**214**	**-0,47%**	**213**	**-0,47%**	**212**	**-0,47%**	**210**	**-0,94%**	**211**	**0,48%**	**213**	**0,95%**	**215**	**0,94%**
Population DGF	215		214		213		211		212		**214**			
HAUMONT PRES SAMOGNEUX														
Population Totale	0		0		0		0		0		0		0	
LOUVEMONT-COTE-DU-POIVRE														
Population Totale	0		0		0		0		0		0		0	
MARRE														
Population municipale	162	0,62%	161	-0,62%	163	1,24%	162	-0,61%	168	3,70%	175	4,17%	181	3,43%
Population sans double compte														
Population comptée à part	8	0,00%	7	-12,50%	7	0,00%	7	0,00%	2	-71,43%	2	0,00%	2	0,00%
Population Totale	**170**	**0,59%**	**168**	**-1,18%**	**170**	**1,19%**	**169**	**-0,59%**	**170**	**0,59%**	**177**	**4,12%**	**183**	**3,39%**
Population DGF	173		171		173		172		173		**180**			
MONTZEVILLE														
Population municipale	156	0,00%	155	-0,64%	155	0,00%	155	0,00%	155	0,00%	155	0,00%	154	-0,65%
Population sans double compte														
Population comptée à part	1	-80,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	2	100,00%
Population Totale	**157**	**-2,48%**	**156**	**-0,64%**	**156**	**0,00%**	**156**	**0,00%**	**156**	**0,00%**	**156**	**0,00%**	**156**	**0,00%**
Population DGF	167		163		163		163		163		**163**			
ORNES														
Population municipale	6	20,00%	5	-16,67%	6	20,00%	6	0,00%	7	16,67%	7	0,00%	8	14,29%
Population sans double compte														
Population comptée à part	0		0		0		0		0		0			
Population Totale	**6**	**20,00%**	**5**	**-16,67%**	**6**	**20,00%**	**6**	**0,00%**	**7**	**16,67%**	**7**	**0,00%**	**8**	**14,29%**
Population DGF	7		6		7		7		8		**8**			
SAMOGNEUX														
Population municipale	94	1,08%	95	1,06%	97	2,11%	98	1,03%	99	1,02%	100	1,01%	99	-1,00%
Population sans double compte														
Population comptée à part	0		0		0		0		0		0		2	
Population Totale	**94**	**0,00%**	**95**	**1,06%**	**97**	**2,11%**	**98**	**1,03%**	**99**	**1,02%**	**100**	**1,01%**	**101**	**1,00%**
Population DGF	96		95		97		98		99		**100**			
VACHERAUVILLE														
Population municipale	175	0,6%	177	1,1%	182	2,8%	189	3,8%	188	-0,5%	190	1,1%	191	0,5%
Population sans double compte														
Population comptée à part	4	0,00%	4	0,00%	4	0,00%	4	0,00%	4	0,00%	3	-25,00%	3	0,00%
Population Totale	**179**	0,56%	**181**	1,12%	**186**	2,76%	**193**	3,76%	**192**	-0,52%	**193**	0,52%	**194**	0,52%
Population DGF	179		181		186		193		192		**193**			
DOUAUMONT-VAUX (à cpter de 2019) Avt VAUX-DEVANT-DAMLOUP														
Population municipale	81	9,46%	81	0,00%	80	-1,23%	80	0,00%	79	-1,25%	79	0,00%	81	2,53%
Population sans double compte														
Population comptée à part	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%		0%
Population Totale	**81**	**9,46%**	**81**	**0,00%**	**80**	**-1,23%**	**80**	**0,00%**	**79**	**-1,25%**	**79**	**0,00%**	**81**	**2,53%**
Population DGF	82		82		81		80		79		**79**			
BELLERAY														
Population municipale	496	2,48%	508	2,42%	514	1,18%	525	2,14%	527	0,38%	507	-3,80%	486	-4,14%
Population sans double compte														
Population comptée à part	12	9,09%	12	0,00%	12	0,00%	12	0,00%	12	0,00%	15	25,00%	15	0,00%
Population Totale	**508**	**2,63%**	**520**	**2,36%**	**526**	**1,15%**	**537**	**2,09%**	**539**	**0,37%**	**522**	**-3,15%**	**501**	**-4,02%**
Population DGF	524		532		535		546		548		**531**			
CAGV														
Municipale	28 434	-0,71%	28 026	-1,43%	27 727	-1,07%	27 493	-0,84%	27 412	-0,29%	27 227	-0,67%	27 113	-0,42%
Population sans double compte														
Population comptée à part	1 476	-2,25%	1 263	-14,43%	1 251	-0,95%	1 256	0,40%	1 253	-0,24%	1 249	-0,32%	1 205	-3,52%
Population Totale	**29 910**	**-0,78%**	**29 289**	**-2,08%**	**28 978**	**-1,06%**	**28 749**	**-0,79%**	**28 665**	**-0,29%**	**28 476**	**-0,66%**	**28 318**	**-0,55%**
DGF	30 105		29 490		29 207		29 017		28 937		28 798		0	

Des écarts importants d'une année sur l'autre peuvent être liés à la méthode statistique de recensement et l'analyse sera d'autant plus fiable qu'elle porte sur une durée longue.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Au-delà de l'analyse économique et sociale, l'évolution de cette donnée a une répercussion immédiate sur le calcul des dotations d'Etat.

Les simulations budgétaires ont été définies sur l'hypothèse d'une population constante.

II - Evolution des recettes de fonctionnement

Elles conditionnent les marges de manœuvre budgétaires de la collectivité.

1) Evolution des recettes fiscales et des taxes (chapitre 73)

a) Des contributions directes

Le produit des contributions directes votées pour 2024 se totalise à 8 480 971 euros, soit une évolution de 3,18%. Cela se décompose comme suit :

Libellés	Bases	Taux	Produits
Taxe Habitation *	1 649 351	21,92%	361 538
Taxe Foncier Bâti	34 466 830	15,63%	5 387 166
Taxe Foncier Non Bâti	866 646	14,71%	127 484
Taxe CFE	11 320 910	23,08%	2 612 866
Rôles complémentaires			-8 082
		TOTAL	**8 480 971**

* les bases de taxe d'habitation correspondent aux résidences secondaires et aux logements vacants.

Cela représente environ 20% des recettes réelles de fonctionnement alors que le rapport était de 44% en 2020. Le pouvoir fiscal de la collectivité a été divisé par deux du fait de la réforme fiscale. **Un point de fiscalité représente 483 000 euros.**

Avec les rôles supplémentaires et les produits non votés, **les produits des contributions directes 2024 se totalisent à 9 692 948 euros.**

Produits des contributions directes	2024
Produit voté des Contributions Locales Directes	**8 480 971**
Taxe additionnelle non bâti	43 165
Cotisation sur la Valeur Ajoutée	0
TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales)	872 130
IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises et réseaux)	152 611
Rôles supplémentaires	144 071
Produits non votés	**1 211 977**
7311 produits des contributions directes	**9 692 948**

En application de la loi de finances 2022, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée n'est plus perçue par la collectivité ; elle fait l'objet d'une compensation (voir ci-dessous).

LES ORIENTATIONS PROPOSEES

Les simulations ont été construites sur la base d'un maintien de la pression fiscale à taux constant.

En tenant compte d'une revalorisation des bases fiscales prévisionnelles à hauteur de 2% (dont 1,7% de revalorisation forfaitaire automatique), le produit attendu des contributions directes est estimé à 9 748 000 euros.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Produits des contributions directes	2025
Produit voté des Contributions Locales Directes	**8 658 834**
Taxe additionnelle non bâti	44 028
Cotisation sur la Valeur Ajoutée	0
TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales)	889 572
IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises et réseaux)	155 663
Rôles supplémentaires	0
Produits non votés	**1 089 263**
7311 produits des contributions directes	**9 748 097**

Depuis 2023, le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est supprimé. Il est compensé par de la TVA, soit 1 707 502 euros en 2024. La simulation retient une compensation équivalente pour 2025.

b) Les attributions de compensation

Les attributions de compensation hors mutualisation augmentent de 250 000 euros en 2024 du fait de l'ajustement de l'AC versée par la commune de Verdun au titre de la compétence sociale. La simulation retient une évolution constante pour les années suivantes.

S'ajoute à ce montant initial, **l'attribution de compensation perçue en application de la convention de mutualisation.** Il s'agit de la contribution des communes adhérentes aux dépenses de personnel payées globalement par la Communauté d'Agglomération. Ce mode de comptabilisation a une incidence, à la baisse, sur le calcul de la richesse fiscale de la commune et peut avoir des conséquences avantageuses au niveau des dotations de l'Etat. Elle est prévue à hauteur **de 2 370 000 euros en 2025**.

c) Le Fonds de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communales (FPIC)

Il s'agit d'un fonds national unique dont l'enveloppe globale a été stabilisée en 2016 à hauteur de 1 milliard.

Avec un CIF de 1,00 seule la CAGV est bénéficiaire de ce fonds. La recette nette est de 385 552 euros.

d) La taxe sur les ordures ménagères

Le mode de collecte et de traitement des déchets a été harmonisé sur l'ensemble du territoire avec un financement axé sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

La fixation du taux de la taxe sur les ordures ménagères devrait logiquement être calculée selon la méthode suivante :

1ère étape : calcul d'un taux d'équilibre annuel correspondant à un produit attendu équivalent aux charges nettes constatées l'année précédente.

2ème étape : calcul d'un taux moyen avec un lissage sur trois ans pour éviter des évolutions trop importantes d'une année sur l'autre.

Le taux actuel est de 11,24. La simulation retient une évolution inchangée du fait de la proximité avec le taux moyen de 11,18 ; il était de 11,07 l'année dernière.

Le taux d'équilibre annuel de 2024 est de 11,34% Cela se justifie notamment par l'acquisition de nouveaux bacs roulants initiée en 2023 ainsi que la mise en place de Points d'Apports Volontaires sélectifs et de containers enterrés.

La loi de février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire stipule que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1er janvier 2024. Chaque foyer doit trier ses déchets alimentaires dans une poubelle dédiée, un « bio-seau », qui sera collecté par des camions bennes dédiés aux biodéchets.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Au niveau national, seules 30% des collectivités ont pu s'organiser pour appliquer la loi dès le 1er janvier 2024, la CAGV fait partie du nombre.

e) Les autres impôts et taxes

La création d'une SEML touristique et la mise en place d'une délégation de service publique pour la gestion du tourisme sur l'ensemble du périmètre ont permis de relancer de manière apaisée la perception de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire.

Les recettes perçues au titre de la taxe de séjour s'élèvent à 141 463 euros en 2024. La taxe additionnelle à percevoir pour le compte du Conseil départemental a été directement versée par le service de gestion comptable. La simulation retient une évolution constante.

Les droits de place ont fortement évolué pour atteindre 130 412 euros en 2024 contre 56 244 euros en 2023. C'est notamment le fruit d'une réorganisation des missions de la direction juridique visant à spécialiser et centraliser les missions administratives et favoriser ainsi une présence plus importante des ASVP sur le terrain.

f) La fraction de TVA (art 7351 et 7352)

Il s'agit d'une compensation pour les EPCI des pertes de recettes fiscales suite à la réforme sur la Taxe d'Habitation. Cette nouvelle recette correspond au transfert d'une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée perçue par l'Etat (0,0039063122%).

Cette réforme a réduit significativement le pouvoir fiscal de la collectivité du fait de spécificités historiques. En effet, l'ex-codecom de Verdun était une structure intercommunale à fiscalité additionnelle. Ainsi, les transferts de compétences étaient financés par une baisse des taux ménages communaux et une hausse des taux ménages intercommunaux. La création d'une Communauté d'Agglomération, très fortement intégrée, a ensuite consolidé un mode de financement atypique avec des taux ménages importants.

Cette particularité explique le montant élevé de cette compensation pour la CAGV qui est passée de **7 293 452 euros en 2021 à 8 207 968 en 2024.**

Or, comme prévu dans la version initiale du projet de loi de finances, **les fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) allouées en 2025 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024. Il est probable que cette disposition soit maintenue pour les années suivantes.**

Cette mesure remet en cause l'engagement de l'attribution d'une compensation dynamique aux collectivités pris lors de la suppression de la CVAE. De plus, elle limite l'intéressement des intercommunalités à l'accueil et au développement des entreprises de leur territoire en privant le fonds national d'attractivité économique des territoires (FNAET) de ressources nouvelles pour 2025.

La collectivité est donc particulièrement impactée par cette disposition législative.

La simulation retient un gel de la fraction de TVA pour les 5 années à venir.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

2) Evolution des dotations, subventions et participations versées par l'Etat

La création de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a généré une véritable opportunité budgétaire (plus 2 millions d'euros par an) qui a été progressivement neutralisée par la baisse continue des dotations d'Etat appliquées à toutes les collectivités.

a) La Dotation Globale de Fonctionnement

Pour les intercommunalités, la DGF comprend la dotation forfaitaire et la dotation de compensation.

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) s'établit à 1,0014 en 2024 à comparer à la moyenne nationale de 0,396. C'est la conséquence de l'harmonisation des transferts de compétences applicable au 1er janvier 2017 et d'une modification du mode de calcul au niveau national (les attributions de compensation sont comptabilisées en solde uniquement au numérateur).

La DGF 2024 se totalise à 3 116 355 euros avec une dotation d'intercommunalité de 2 116 244 euros et une dotation de compensation de 973 726 euros. Cette dernière est une variable d'ajustement au niveau national dont la baisse porte prioritairement sur les collectivités à fort potentiel fiscal. Elle a vocation progressivement à diminuer, puis disparaître.

Enfin, il est tenu compte du revenu par habitant dans le calcul de la dotation de péréquation. Pour repère, le revenu par habitant moyen en métropole est de 17 155 euros; celui de la CAGV est de 14 080. Cette nouvelle méthode de calcul donne les évolutions suivantes :

	2021	2022	2023	2024
Dotation de base	261 496	256 138	249 911	280 342
Dotation de péréquation	666 251	544 914	521 383	590 765
Dotation de garantie	1 218 335	1 331 070	1 354 949	1 244 924
TOTAL DOTATION	**2 146 082**	**2 132 122**	**2 126 243**	**2 116 031**

La dotation de garantie de 1 244 924 euros attribuée en 2024, justifiée par notre CIF élevé, permet de stabiliser le versement de la dotation d'intercommunalité mais cette dernière a toutefois vocation à progressivement diminuer au fil des ans.

b) les participations

Cela concerne essentiellement les participations de la CAF (673 000 euros), la dotation politique de la Ville et autres dotations d'Etat, Démos….

Le Contrat Enfance Jeunesse était conventionné pour la période 2019-2022, par le recensement d'actions Petite Enfance, Enfance et Jeunesse. Chaque année, la CAF versait la Prestation de Service Enfance Jeunesse, une fois l'action réalisée et les évaluations fournies. La CAGV percevait les subventions PSEJ pour toutes les actions et reversait aux partenaires associatifs (crèches, séjours, etc…) la subvention d'équilibre.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, les subventions PSEJ sont transformées en bonus territoires. Ces subventions sont portées directement aux porteurs d'actions. La CAGV perçoit donc exclusivement les subventions pour les actions organisées en direct.

Les participations pour l'organisation du Grand festival s'élèvent à 292 000 euros

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

c) Les attributions et compensations fiscales

Cela concerne **essentiellement les compensations liées à la diminution des bases fiscales des locaux industriels pour le foncier bâti et la CFE, soit 1 678 000 euros en 2024.**

La simulation retient une évolution stable des attributions de compensations fiscales.

3) <u>Evolution des autres recettes de fonctionnement</u>

Les atténuations de charges (chapitre 013) sont liées aux dépenses de personnel. Elles sont de 199 416 euros en 2024, soit une baisse significative. Une instruction doit être menée pour comprendre s'il s'agit d'une cause structurelle ou d'un décalage calendaire dans la gestion des dossiers. La simulation retient le compte administratif 2023 comme donnée de base, soit 262 389 euros.

Les produits des services (chapitre 70) représentent 2 935 207 euros en 2024, soit une nouvelle évolution à la hausse de 97 000 euros liée notamment à une évolution sensible des redevances des services périscolaires. La simulation retient une évolution stable pour les années suivantes.

<u>III - Evolution des dépenses de fonctionnement</u>

Les objectifs assignés aux directions sont axés sur une évolution constante du compte administratif 2024 moins 2 %. Les exceptions se limitent aux arbitrages budgétaires concernant le coût de l'énergie, le coût des assurances, le Plan Pluriannuel du Personnel, le Plan Pluriannuel des Investissements et les notes argumentaires dûment validées par le Président. A titre prudentiel, la simulation retient toutefois pour 2025 une augmentation moyenne de 1%.

Des ajustements seront opérés au cas par cas, au mois de juin via une décision modificative, après présentation et validation des feuilles de route et des PPI thématiques.

1) <u>Les charges à caractère général</u>

Les charges à caractère général se totalisent à 10 921 311 euros en 2024, dont 538 000 euros liées au Grand Festival. L'augmentation des fluides entre 2022 et 2023 a été en partie régulée en 2024. Les autres évolutions concernent l'évolution du coût des assurances en 2024 et des ajustements entre article, notamment entre les prestations de service (6042) et les contrats de prestations de service (611).

CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 021	2022	2023	2024	2025
6042 Prestations de services	1 268 626	1 855 737	539 825	878 462	887 246
60611 Eau et assainissement	726 785	614 820	680 247	710 378	717 482
60612 Energie - Electricité	1 678 153	1 220 396	2 870 628	2 236 384	1 830 000
60613 Chauffage urbain	109 234	210 535	151 510	142 950	144 379
60621 Combustible	0	49 716	63 041	49 621	50 117
60622 Carburant	68 791	92 972	82 068	86 400	87 264
60623 Alimentation	19 268	30 835	28 453	45 730	46 187
60628 Autres fournitures non stockées	14 623	5 430	4 922	2 527	2 552
60631 Fournitures d'entretien	43 732	57 408	46 593	51 207	51 719
60632 Fournitures de petit équipement	67 738	103 131	94 486	97 206	98 178
60633 Fournitures de voirie	55 273	33 325	20 722	42 454	42 878
60636 Vêtements de travail	35 626	39 202	34 958	40 342	40 745

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

6064 Fournitures administrative	16 468	24 466	22 623	25 386	25 639
6065 Livres, disques, cassettes	6 788	7 449	6 829	9 877	9 976
6067 Fournitures scolaires	81 133	82 773	75 490	71 019	71 729
6068 Autres matières et fournitures	144 462	158 595	222 791	228 879	231 168
60* Autre achats et variation de stocks	0	0	2 546	3 010	3 040
60 Achats et variations de stocks	**4 336 700**	**4 586 790**	**4 947 731**	**4 721 831**	**4 340 302**
dont eaux pluviales 60611 fct 811 service 4600					
611 Contrats de prestations de service avec des ent	2 712 474	2 479 367	3 433 544	3 773 809	3 811 547
6122 Crédits bail immobilier	0	0	0	0	0
6132 Locations immobilières	21 203	28 089	21 444	72 300	106 000
6135 Locations mobilières	55 788	42 261	58 021	82 698	83 525
614 Charges locatives et de copropriété	3 712	1 409	9 500	611	617
61521 Entretiens et réparations terrains	0	634	1 298	0	0
615221 Entretiens et réparations bâtiment publics	369 075	315 360	329 004	388 280	392 163
615228 Entretiens et réparations autres bâtiment	11 384	10 191	12 110	14 547	14 692
615231 Entretiens et réparations voiries	250 442	496 554	493 966	487 338	492 211
6152232 Entretiens et réparations réseaux	0	0	0	87 427	88 302
61551 Entretiens et réparations matériels roulants	61 110	49 547	41 888	68 382	69 066
61558 Entretiens et réparations autres biens mobiliers	12 966	15 435	8 254	9 204	9 296
6156 Maintenance	13 188	2 078	0	281	284
6161 Primes d'assurances multi-risques	123 437	113 124	122 805	237 378	239 751
6162 Primes d'assurances autres	2 000	0	0	0	0
617 frais d'études (article non utilisé actuellement)	0	0	0	7 560	7 636
6182 Documentation générale et techniques	40 703	64 538	41 494	65 129	65 780
6184 Formations	37 334	30 910	31 617	48 481	48 966
6188 Autres frais divers	7 365	4 414	3 389	106 343	107 406
61* Autres autres charges externes : services extérieurs			1 296	0	0
61 autres charges externes - services extérieurs	**3 722 183**	**3 653 910**	**4 609 628**	**5 449 768**	**5 537 243**
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 142	2 068,84	0	0	0
6226 Honoraires	0	0,00	0	0	0
6227 Frais d'actes et contentieux	44 421	43 875	36 156	19 813	20 011
6228 Divers	0	0	0	8 246	8 328
6231 Annonces et insertions	11 554	10 904	13 528	8 017	8 097
6232 Fêtes et cérémonie	5 594	3 586	8 704	9 423	9 518
6236 Catalogues et imprimés	0	3 000	11 595	30 316	30 619
6237 Publications	11 323	10 567	0	0	0
6238 Divers	53 524	89 877	5 281	71 661	72 378
6247 Transports collectifs	223 627	207 876	0	1 400	1 414
6248 Divers			186 635	224 568	226 814
6251 Voyages et déplacements	15 620	24 984	20 820	28 451	28 735
6255 Frais de déménagements	12 407	24 546	0	4 931	4 981
6261 Frais d'affranchissement	37 168	33 130	45 605	36 366	36 729
6262 Frais de télécommunications	95 879	76 629	96 737	91 152	92 064
627 Services bancaires et assimilés	1 427	6 241	15 369	8 735	8 822
6281 Concours divers (cotisations)	58 220	77 121	68 530	68 477	69 162
6284 Redevances pour services rendus (REOM)	0	0	0	33	33
62873 et 62875 Rembt de frais communes membres	4 633	3 774	99 224	9 789	7 000
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes	3 711	1 573	800	9 069	9 160
6288 Autres services extérieurs	0	58 736	27 190	74 565	75 310
63512 Taxes foncières	12 499	13 720	19 302	18 516	18 702
63513 Autres impôts locaux	9 831	9 292	9 917	10 658	10 765
637 Autres impôts taxes et versements assimilés	10 831	16 731	4 416	15 525	15 680
62-63	**614 411**	**718 229**	**669 809**	**749 712**	**754 322**
011* autres charges					-537 998
011 Charges à caractère général	**8 673 294**	**8 958 928**	**10 227 167**	**10 921 311**	**10 093 869**

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

2) Les charges de personnel

Le total des dépenses nettes de personnel, toutes structures confondues, s'élève à 16 002 979 euros en 2024 et les charges de personnel propres à la Communauté d'Agglomération sont de **78,73% soit 12 810 500 euros**.

BUDGET TOTAL TOUTES STRUCTURES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024
I)Total AGGLO, Ville Centre et CCAS (chap "012")	14 284 659	14 910 461	15 555 340	16 272 152
II)Total AGGLO, Ville Centre et CCAS (chap "013")	311 664	345 584	262 509	199 416
III)TotalRembt MAD et Syndicats	120 535	129 312	64 353	69 757
Total Charges de Personnel nettes	13 852 460	14 435 566	15 228 478	16 002 979
IV)Total Charges Logistique	491 725	492 461	497 237	589 825
Coût total de fonctionnement =I-II-III+IV	14 344 185	14 928 027	15 725 715	16 592 805

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024
BUDGET GENERAL AGGLOMERATION	100,0000%	100,0000%	100,0000%	100,0000%
clé de répartition	78,8713%	78,7481%	78,4545%	78,7266%
Charges de personnel dues	11 266 494	11 741 705	12 203 862	12 810 506
Charges de personnel nettes dues ("012" -"013" - "70")	10 925 613	11 384 110	11 947 424	12 598 596
BUDGET GENERAL VILLE DE VERDUN				
clé de répartition	14,5297%	14,7155%	14,2182%	13,5523%
Charges de personnel	2 075 511	2 194 145	2 211 682	2 205 254
Charges de personnel nettes ("012"-"013"-"70") * clé	2 012 714	2 127 322	2 165 209	2 168 775
Total régularisations budgétaires	1 784 157	1 767 924	1 878 907	1 900 263
BUDGET GENERAL BELLERAY :				
Total régularisations budgétaires	9 502	27 377	42 794	44 231
BUDGET GENERAL BRAS-SUR-MEUSE :				
Total régularisations budgétaires		0	110 994	119 717
BUDGET GENERAL CHAMPNEUVILLE :				
Total régularisations budgétaires	10 867	17 595	14 967	10 179
BUDGET GENERAL CHATTANCOURT :				
Total régularisations budgétaires		6 471	5 773	6 434
BUDGET GENERAL DOUAUMONT VAUX				
Total régularisations budgétaires		6 341	6 554	7 242
BUDGET GENERAL FLEURY DT DOUAUMONT				
Total régularisations budgétaires				727
BUDGET GENERAL HAUDAINVILLE :				
Total régularisations budgétaires	14 550	21 239	32 248	33 224
BUDGET GENERAL MONTZEVILLE :				
Total régularisations budgétaires				0
BUDGET GENERAL SIVRY LA PERCHE :				
Total régularisations budgétaires		15 460	18 382	20 858
BUDGET GENERAL THIERVILLE :				
Total régularisations budgétaires	178 748	190 062	205 558	203 122
BUDGET GENERAL VACHERAUVILLE :				
Total régularisations budgétaires		14 617	14 961	16 056
BUDGET GENERAL CCAS				
Total régularisations budgétaires	282 669	315 459	230 428	222 624
BUDGET GENERAL CIAS				
Total régularisations budgétaires	104 697	106 827	282 208	377 617
BUDGET GENERAL CAISSE DES ECOLES				
Total régularisations budgétaires	5 419	3 339	2 229	2 327
BUDGETS ANNEXES				
AGGLO : BUDGET ANNEXE AEMR (2024)				

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Total régularisations budgétaires	**145 415**	**55 870**	**0**	**24 583**
AGGLO : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT				
Total régularisations budgétaires	**48 703**	**49 915**	**50 914**	**53 104**
AGGLO : BUDGET ANNEXE EAU (2024)				
Régularisation budgétaire article 658	**59 797**	**57 776**	**68 824**	**70 396**
AGGLO : BUDGET ANNEXE DSP EAU				
Total régularisations budgétaires	**10 186**	**10 448**	**0**	**0**
CDEI : BUDGET ANNEXE PRE				
Total régularisations budgétaires	**21 934**	**21 526**	**15 071**	**12 033**
AGGLO : BUDGET ANNEXE TRANSPORT				
Total régularisations budgétaires	**41 783**	**42 762**	**43 166**	**45 412**
AGGLO : BUDGET ANNEXE ZA Marroniers				
Total régularisations budgétaires	**406**	**0**	**0**	**0**
VERDUN : BUDGET ANNEXE Miribel (2023)				
Total régularisations budgétaires	**5 181**	**6 038**	**5 388**	**5 632**
VERDUN : BUDGET ANNEXE Plat de Bevaux				
Total régularisations budgétaires	**5 181**	**6 038**	**1 819**	**5 632**

Un décret du Gouvernement, daté du jeudi 30 janvier, prévoit la hausse de 12 points à l'horizon 2028 de la cotisation de retraite des employeurs des établissements publics sanitaires et médicaux sociaux ainsi que des collectivités territoriales. L'augmentation des cotisations CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) sera étalée sur 4 ans.

A effectifs constants pour les agents de la CAGV et des communes mutualisées, cela représente des augmentations successives de 200 000, 400 000, 600 000 et 800 000 euros, soit une charge supplémentaire de 2 millions d'euros à financer sur 4 ans et 800 000 euros (base 2024) pour les années suivantes.

Afin de maintenir le maintien de la pression fiscale à taux constant, il est par conséquent prévu dans le Plan Pluriannuel du Personnel de nombreux départs à la retraite non remplacés pour réguler au mieux cette contrainte budgétaire qui pèse sur l'ensemble des collectivités.

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, issue du plan Pluriannuel du personnel, donne les évolutions prévisionnelles suivantes :

BUDGET TOTAL TOUTES STRUCTURES	2024	2025	2026	2027
I)Total AGGLO, Ville Centre et CCAS (chap "012")	**16 272 152**	**16 693 547**	**16 761 314**	**17 310 622**
II)Total AGGLO, Ville Centre et CCAS (chap "013")	**199 416**	**199 416**	**199 416**	**199 416**
III)Total Rembt MAD et Syndicats	**69 757**	**69 757**	**69 757**	**69 757**
Total Charges de Personnel nettes	**16 002 979**	**16 424 374**	**16 492 141**	**17 041 449**
IV)Total Charges Logistique	**589 825**	**589 825**	**589 825**	**589 825**
Coût total de fonctionnement =I-II-III+IV	**16 592 805**	**17 014 200**	**17 081 966**	**17 631 275**

BUDGET GENERAL AGGLOMERATION

clé de répartition	**78,7266%**	**79,0835%**	**79,0835%**	**79,0835%**
Charges de personnel dues	**12 810 506**	**13 201 845**	**13 255 438**	**13 689 850**

L'analyse d'écart entre les données 2024 et les prévisions 2025 figure dans l'annexe n°1 au présent document évoqué ci-après.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES ELEMENTS DE REMUNERATIONS

Cette présentation est prévue à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et répond aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Un rapport détaillé figure en annexe n°1.

3) Les autres charges de fonctionnement

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » se totalise à 5 829 000 euros en 2024.

Le contingent d'incendie est de 1 219 000 euros en 2024.

La participation versée au SMET s'élève à 1 973 000 euros. Le SMET se substitue, depuis 2019, à la CAGV dans la gestion de nombreux marchés. La cotisation d'adhésion est passée de 1,50 €/hab. en 2022 à 1,90 € en 2023 du fait de l'augmentation de la TGAP, de la révision des prix des marchés et de l'incertitude quant à l'évolution des tonnages.

La subvention d'équilibre du budget annexe du Centre Intercommunal des Affaires Sociales (CIAS) est passée de 110 000 euros à 430 000 euros du fait de transferts de compétences complémentaires. En parallèle, l'attribution de compensation versée par la Ville de Verdun à la CAGV a augmenté de 215 000 euros.

Aucune contribution n'est prévue pour le budget transport.

Plusieurs subventions ont été versées à l'Office du Tourisme pour un montant global de 315 000 euros en 2023. Le modèle économique prévu initialement en 2015 devait permettre le financement des missions touristiques par les recettes d'exploitation du nouveau parcours de la citadelle. La crise sanitaire, la fréquentation inférieure aux simulations initiales du fait notamment de contraintes techniques, les coûts d'exploitation plus élevés sont autant de facteurs qui obligent à revoir notre modèle de financement de la gestion du tourisme. Cela a justifié le versement d'une avance en 2024 et la signature d'un avenant à la délégation de service public en 2025; le reversement de la taxe de séjour à la SEML pourrait également être envisagé à l'avenir.

Pour 2025, une subvention d'équilibre a été prévue à hauteur de 700 000 euros afin de régulariser la situation de 2024 et la simulation retient ensuite un montant de 350 000 euros dans l'attente d'une instruction plus approfondie des priorités opérationnelles souhaitées par la collectivité.

Les subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé s'élèvent à 1 680 000 euros en 2024 (Transversales, MJC, école privée, gestionnaires des crèches…). La simulation retient une évolution constante.

Le montant total du chapitre 65 est estimé à 6 547 000 euros en 2025 (régularisation SEML touristique)**, puis 6 251 000 en 2026** avec une évolution stable pour les années suivantes.

Les charges financières sont de 862 000 euros en 2024. Leur évolution future est liée à la programmation des dépenses d'équipement et du versement des fonds de concours.

Point particulier sur l'évolution des dotations aux amortissements

Dans la continuité des orientations proposées lors du DOB 2016, la Communauté d'Agglomération a décidé par délibération du 12 juillet 2017 de neutraliser les amortissements non obligatoires liés à la voirie selon le même mode opératoire que les cessions, même si ce dispositif est actuellement possible uniquement pour les métropoles.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Cette neutralisation, comptabilisée en recettes sur le compte 7768 est de **3 408 000 euros en 2024**. Elle évoluera en fonction de l'intégration des dépenses de voirie dans notre actif immobilisé et/ou des évolutions réglementaires.

En dépit de la neutralisation des amortissements non obligatoires liés à la voirie, la comptabilisation généralisée des dotations aux amortissements couvre le remboursement de la dette et permet à minima un autofinancement des dépenses d'équipement à hauteur de 2,15 millions.

Dotations aux amortissements	+10 075 000
Neutralisation	-3 408 000
Quotes-parts de subventions	- 2 982 000
Remboursement de la dette	- 1 540 000
AUTOFINANCEMENT DEPENSES D'EQUIPEMENT	**+ 2 145 000**

IV - Evolution des dépenses d'équipement

Les programmes de projets listés dans le PPI ont tous fait l'objet d'une ou plusieurs présentations aux membres du Bureau de l'Agglomération et/ou de la Conférence des Maires.

Le financement des dépenses d'équipement réalisées et/ou engagées a justifié fin 2022 la contractualisation d'un contrat de prêt auprès de la Banque Postale pour un montant de 9 millions au taux fixe annuel de 2,99% qui a été mobilisé en janvier 2024.

En 2024, les dépenses d'équipement se totalisent à 14 861 000 euros. Après déduction des recettes affectées, les dépenses nettes s'élèvent à 4 198 999 euros.

Pour 2025, les dépenses seraient prévues à hauteur de 29,7 millions. Après déduction des recettes affectées, les dépenses nettes seraient estimées à 12,1 millions.

Total dépenses d'équipement	**29,7**
- Fonds de concours	3,5
- Autres subventions	8,4
- Cessions, remboursements	0,4
- FCTVA	5,3
Total recettes affectées	**17,6**
Solde	**12,1**

Libellé de la fiche programme	Total Dépenses TTC	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026	CA 2027
PROGRAMMES EN COURS						
SECURISATION CITADELLE ET PARCOURS	1 877 056	0	36 706	1 000 000	455 000	
AMENAGEMENT CITADELLE SOUTERRAINE	13 952 931	833 965	30 921	72 118	0	
ORU AMENAGEMENT PLANCHETTES	1 018 459	0	0	9 364	0	
SITE NATURA CORRIDOR DE LA MEUSE	154 563	13 232	0	3 360	0	
AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE	583 581	115 442	0	50 800	0	
VELO ROUTE VOIE VERTE	5 453 678	4 200	0	0	0	
NIEL	3 480 790	5 435	4 618	1 955	0	
VIDEO PROTECTION	2 140 531	450 664	94 109	169 228	0	
RESTAURATION DES COURS D'EAU	3 577 900	234 556	296 813	1 076 948	0	
PLH - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	1 704 734	153 658	25 000	5 000	0	

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

MEDIATHEQUE HOTEL DES SOCIETES	12 526 070	2 718 129	1 489 225	3 812 268	0	
SCENE DE MUSIQUE ACTUELLE(SMAc) MJC	4 642 486	123 938	16 464	108 969	0	
Complexes Pré l'Evêque	26 225 465	142 614	5 265	119 625	900 000	6 000 000
PROJET DE REALITE AUGMENTEE VILLAGES DETRUITS	2 422 529	330 517	371 231	94 871	0	
DIAGNOSTIC et AD'AP ACCESSIBILITE	842 546	174 731	41 952	45 341	0	
RESTRUCTURATION BATIMENT SPORT NIEL	1 250 867	16 192	0	0	0	
RENOVATION PORTE NEUVE	636 877	68 535	27 233	5 557	0	
REALISATION NOUVELLE CRECHE MIRIBEL	10 697 029	4 974 293	2 015 998	2 849 128	0	
TEPCV RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	2 738 305	6 011	52 021	267 279	0	
REQUALIFICATION QUARTIER VILLE HAUTE	17 850 995	274 610	500 754	4 564 684	3 730 712	3 158 547
TEPCV MARAICHAGE	688 644	184 934	15 679	62 494	0	
REHABILITATION MOULIN LA VILLE - TOUR DES PLAIDS	881 500	138 737	88 250	506 516	0	
RENOVATION THEATRE	9 250 458	40 232	85 758	277 962	1 400 000	3 650 000
RESTRUCTURATION CLUB TENNIS	5 587 017	31 840	33 792		572 542	2 463 740
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE	241 164	972	72 696	114 504	0	
AMENAGEMENT EGLISE JEANNE D'ARC	272 394	0	0	0	235 206	
AMENAGEMENT PLAT DE BEVAUX	301 164	4 591	0	0	0	
RESTAURATION ET AMENAGEMENT DU MUSEE	256 818	0	0	150 000	0	
TRVX NOUVELLE ECOLE SIVRY LA PERCHE	4 891 632	0	0	100 000		2 387 500
REQUALIFICATION PERISCOLAIRE JULES FERRY	758 515	353 371	228 563	145 011	0	
TRANSFORMATION TERRAIN N°5 OZOMONT EN SYNTHETIQUE	1 769 311	635 863	216	1 895	0	
EXTENSION et RENOVATION Jules Ferry melle	2 504 927	11 418	0	1 000 000	1 458 182	
Rénovation Chapelle Buvignier	484 542	2 724	0	1 608		480 210
Chapelles abri du Champ de Bataille	504 512	0	4 512	100 000	200 000	200 000
Micro Folie	419 732	0	113 670	306 062	0	
Bibliothèque d'Etude et Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine	65 000	0	0	65 000		
Aménagements et équipements des itinéraires du réseau cyclable	265 494	0	0	88 498	88 498	88 498
TEPCV Rénovation énergétique	65 000	0		65 000		
Aménagement stade Marceau Maulpoix	823 013	0	427 411	395 602		
Aménagement terrain synthétique Pré l'Evêque	1 680 000	0	11 379	100 000	1 568 621	
Requalification de la place de la mairie de Thierville sur Meuse	856 429			856 429		
EPFGE Zac des Hauts de Charmois	1 062 451	0		348 345	181 139	179 397
Connexions Sud et Centre Véloroute Voie Verte	65 000			65 000		
Restauration des cours d'eau	2 123 000				1 061 500	1 061 500
Réserve foncière	0					
Récurrents	71 042 429	6 707 552				
Récurrents Culture CA	2 733 840	/	283 840	350 000	350 000	350 000
Récurrents Economique	1 968 038	/	170 009	256 861	256 861	256 861
Récurrents Enfance	5 512 468	/	612 468	700 000	700 000	700 000
Récurrents Environnement	3 912 044	/	1 112 044	400 000	400 000	400 000
Récurrents Logistique CA	4 062 773	/	562 773	500 000	500 000	500 000
Récurrents Sports CA	5 245 285	/	1 745 285	500 000	500 000	500 000
Récurrents Voirie	42 284 796	/	4 284 796	8 000 000	5 000 000	5 000 000
TOTAL DES AP :	301 133 662	18 752 956	14 861 450	29 713 282	19 558 261	27 376 254

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Les recettes affectées pour l'exercice 2025 sont estimées comme suit :

Libellé de la fiche programme	fonds de concours	autres subv	autres (cessions, rembts)	FCTVA	2025
PROGRAMMES EN COURS					
SECURISATION CITADELLE ET PARCOURS	3 500 000			164 040	3 664 040
AMENAGEMENT CITADELLE SOUTERRAINE				11 830	11 830
ORU AMENAGEMENT PLANCHETTES				1 536	1 536
SITE NATURA CORRIDOR DE LA MEUSE				551	551
AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE				8 333	8 333
VELO ROUTE VOIE VERTE		39 089		0	39 089
NIEL		176 102		321	176 423
VIDEO PROTECTION		222 641		27 760	250 401
RESTAURATION DES COURS D'EAU		496 000		176 663	672 663
PLH - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT				820	820
MEDIATHEQUE HOTEL DES SOCIETES				625 364	625 364
SCENE DE MUSIQUE ACTUELLE(SMAc) MJC		172 986		17 875	190 861
Complexes Pré l'Evêque				19 623	19 623
PROJET DE REALITE AUGMENTEE VILLAGES DETRUITS		140 377		15 563	155 940
DIAGNOSTIC et AD'AP ACCESSIBILITE				7 438	7 438
RENOVATION PORTE NEUVE		254 276		912	255 188
REALISATION NOUVELLE CRECHE MIRIBEL		3 075 991		467 371	3 543 362
TEPCV RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS		177 885		43 844	221 729
REQUALIFICATION QUARTIER VILLE HAUTE		1 914 393		748 791	2 663 184
TEPCV MARAICHAGE		30 839		10 252	41 091
REHABILITATION MOULIN LA VILLE - TOUR DES PLAIDS		68 780		83 089	151 869
RENOVATION THEATRE				229 656	229 656
RESTRUCTURATION CLUB TENNIS		400 779		0	400 779
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE		19 455		18 783	38 238
RESTAURATION ET AMENAGEMENT DU MUSEE				24 606	24 606
TRVX NOUVELLE ECOLE SIVRY LA PERCHE				16 404	16 404
REQUALIFICATION PERISCOLAIRE JULES FERRY		142 028		23 788	165 816
TRANSFORMATION TERRAIN N°5 OZOMONT EN SYNTHETIQUE				311	311
EXTENSION et RENOVATION Jules Ferry melle		525 000		164 040	689 040
Rénovation Chapelle Buvignier				78 774	78 774
Chapelles abri du Champ de Bataille				16 404	16 404
Micro Folie		38 300		50 206	88 506

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Aménagements et équipements des itinéraires du réseau cyclable				14 517	14 517
Aménagement stade Marceau Maulpoix		492 095		64 895	556 990
Aménagement terrain synthétique Pré l'Evêque				16 404	16 404
Requalification de la place de la mairie de Thierville sur Meuse				140 489	140 489
EPFGE Zac des Hauts de Charmois				57 142	57 142
Restauration des cours d'eau				174 128	174 128
Réserve foncière			437 912	0	437 912
Récurrents Culture CA				57 414	57 414
Récurrents Economique				42 136	42 136
Récurrents Enfance				114 828	114 828
Récurrents Environnement				65 616	65 616
Récurrents Logistique CA				82 020	82 020
Récurrents Sports CA				82 020	82 020
Récurrents Voirie				1 312 320	1 312 320
TOTAL DES AP :	**3 500 000**	**8 387 018**	**437 912**	**5 278 876**	**17 603 806**

Le Plan Pluriannuel des Investissements fait l'objet d'un vote par opération depuis 2024.

Dans la continuité de la présentation des ROB précédents, les projets retenus sont conditionnés aux critères non exhaustifs suivants :

- Volume total des opérations d'équipement compatible avec les grands équilibres budgétaires et la volonté politique d'une maîtrise de la pression fiscale.

- Pertinence du projet au regard de l'ensemble des équipements déjà existants sur le territoire de l'agglomération.

- Niveau de subventions attendu, coûts de fonctionnement liés à la réalisation de l'équipement, impact économique, rayonnement du projet…

- Niveau des fonds de concours versés par les communes.

- Niveau d'avancement de l'instruction du dossier (études, avant-projet sommaire…).

- Localisation géographique de l'équipement au regard des dépenses nettes déjà réalisées sur le territoire de la commune concernée et de sa population.

Chaque nouveau projet donnera lieu à une délibération « zéro » qui présentera le plan de financement prévisionnel au regard des hypothèses retenues au moment du vote. Il faudra ensuite veiller, avant tout début de travaux, de s'assurer de la réalité du financement prévu (lettre d'engagement des partenaires financiers, arrêté de subvention….).

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

V - Point sur le budget annexe de l'Assainissement

Le compte administratif anticipé 2024 fait apparaître les résultats suivants :

BA ASSAINISSEMENT	Investissement	Fonctionnement	Cumulé
Résultat de l'exercice	592 338	393 166	985 504
Résultat reporté	-2 222 182	0	-2 222 182
Affectation du report à nouveau 2023	326 430	0	326 430
Résultat cumulé	-1 303 414	393 166	-910 248

Le résultat d'investissement de clôture fin 2023 de – 2 222 182 euros a été partiellement compensé début janvier 2024 par la mobilisation d'un emprunt de 2 millions. Un emprunt complémentaire sera nécessaire pour couvrir le résultat cumulé 2024 de - 910 248 euros et les dépenses d'équipement prévues au PPI.

La tarification est progressive selon le niveau de consommation réparti en six tranches.

L'adoption de la délibération tarifaire du 20 décembre 2022 a validé une évolution moyenne du prix de l'assainissement de 51 centimes ; elle explique les principales contraintes qui influent sur l'évolution du prix de l'assainissement (cf. ROB précédent).

Cette augmentation s'est concrétisée en deux temps. Le prix moyen applicable est passée de 0,9032 en 2022 à 1,2137 en 2023 puis à 1,4132 à partir du deuxième semestre 2024.

Cela s'est traduit par une épargne nette de 8 860 euros en 2023 et 17 825 euros en 2024.

La simulation budgétaire permet d'envisager la planification des investissements comme suit :

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Dépenses :

EXERCICE	Opération	2025	2026	2027
Schéma directeur des eaux pluviales				
Tranche conditionnelle AMO				
ORIER Avocat	12 1 21 01	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
IC EAU Environnement	12 1 21 01	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Etude	12 1 21 01	400 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
TOTAL		419 500,00 €	500 000,00 €	
AMO DSP ASS		20 000,00 €		
Récurrent	00 00 01	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Réserve EP				
Installation cuve EP	00 18 01	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
kits mousseurs	00 18 01			
TOTAL		100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Renouvellement patrimonial				
Renouvellement patrimonial	99 11 04	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL		100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Voirie Verdun				
Avenue Paris renouvellement collecteur	A CRÉER	0,00 €	260 000,00 €	
Ville Haute	011501	0,00 €	570 000,00 €	500 000,00 €
Rue Gerard Philippe	011501	250 000,00 €		
Rue Jules Ferry	A CRÉER	300 000,00 €		
Renouvellement Avenue Garibaldi	A CRÉER	30 000,00 €		
Impasse Sorbiers / Rue Commandant Herminier	A CRÉER			54 000,00 €
TOTAL VOIRIE VERDUN		580 000,00 €	830 000,00 €	554 000,00 €
Lotissement les allonvaux		25 000,00 €		
Collecteur de Thierville				
Maîtrise d'œuvre	02 18 01	1 000,00 €		
Travaux	02 18 01	400 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
Etude topographique	02 18 01			
TOTAL		401 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
Opération place Thierville			50 000,00 €	
Dugny Programme voirie	10 15 01	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Belrupt Programme voirie	08 18 01	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Thierville : mise en place séparatif Champ de Mars	A CRÉER	0,00 €	0,00 €	384 000,00 €
Mise en conformité/Arrêté juillet 2015	01 18 02	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Mise en place REUT box STEP (Opération suependue)	A CRÉER		0,00 €	
Belleray : lôtissement Rue de Sivier	A CRÉER			66 000,00 €
TOTAL FINAL		1 835 500,00 €	2 310 000,00 €	2 434 000,00 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Recettes :

Intitulé	Opération	2025	2026	2027
Schéma directeur des eaux pluviales				
Tranche conditionnelle AMO				
ORIER Avocat	12 1 21 01	750,00 €	0,00 €	0,00 €
IC EAU Environnement	12 1 21 01	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Etude	12 1 21 01	200 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
TOTAL		209 750,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
AMO DSP ASS		0,00 €		
Récurrent	00 00 01	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réserve EP				
Installation cuve EP	00 18 01	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
kits mousseurs	00 18 01			
TOTAL		50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Renouvellement patrimonial				
Renouvellement patrimonial	99 11 04	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		0,00 €		
Voirie Verdun				
Avenue Paris renouvellement collecteur	A CRÉER	0,00 €	0,00 €	
Ville Haute	011501	0,00 €	570 000,00 €	500 000,00 €
Rue Gerard Philippe	011501	0,00 €		
Rue Jules Ferry	A CRÉER	0,00 €		
Renouvellement Avenue Garibaldi	A CRÉER	0,00 €		
Impasse Sorbiers / Rue Commandant Herminier	A CRÉER			0,00 €
TOTAL VOIRIE VERDUN		0,00 €	570 000,00 €	500 000,00 €
Lotissement les allonvaux		25 000,00 €		
Collecteur de Thierville				
Maîtrise d'œuvre	02 18 01			
Travaux	02 18 01	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Etude topographique	02 18 01			
TOTAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération cours Thierville			0,00 €	
Dugny Programme voirie	10 15 01	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Belrupt Programme voirie	08 18 01	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diagnostic Epulse		0,00 €		
Thierville : mise en place séparatif Champ de Mars	A CRÉER	0,00 €	0,00 €	384 000,00 €
Mise en conformité/Arrêté juillet 2015	01 18 02	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mise en place REUT box STEP (opé suspendue)	A CRÉER		0,00 €	
Belleray : lôtissement Rue de Sivier	A CRÉER			0,00 €
TOTAL FINAL		284 750,00 €	870 000,00 €	1 184 000,00 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

VI - Point sur les budgets annexes de l'eau

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) a pris la compétence « Eau potable » à compter du 1er janvier 2020, en vertu des dispositions de la Loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe.

Pour rappel, l'objectif de la CAGV est d'harmoniser la gestion du service d'eau potable sur la totalité de son territoire d'ici le 1er janvier 2026.

Compte tenu de l'échéance du contrat de DSP qui lie la Commune de Verdun à son Délégataire de service public jusqu'au 31 décembre 2025, la CAGV a créé une régie communautaire pour l'eau potable pour les communes qui exerçaient antérieurement la compétence Eau potable et pour celles qui étaient membres de Syndicats intercommunaux ayant vocation à être dissous au 31/12/19. **Ces 2 modes de gestion ont entraîné la création de 2 budgets annexes : EAU DSP et EAU REGIE.**

Toutefois, un arrêt de la Cour administrative d'appel de Nantes du 8 janvier 2021 précise qu'aucune disposition ne permettait de créer plusieurs budgets annexes correspondant à plusieurs modes de gestion différents pour un service unique.

Depuis le 1er janvier 2023, il n'existe qu'un seul budget EAU. Seule la comptabilité analytique permet de retracer avec précision les opérations de chaque mode de gestion de ce service pour se conformer aux différentes obligations afférentes aux SPIC.

Pour assurer cette phase de transition, les arbitrages budgétaires sont différenciés pour chaque mode de gestion, puis, au niveau de la régie, à l'appui de plans pluriannuels individualisés pour chaque commune. Les données sont ensuite consolidées lors de la saisie budgétaire.

Cette approche, particulièrement chronophage, était nécessaire pour garantir une lisibilité budgétaire au sein de chaque commune.

EAU DSP

Le compte administratif 2024 donne les résultats suivants :

BA EAU DSP	Investissement	Fonctionnement	Cumulé
Résultat de l'exercice	167 708	125 028	292 736
Résultat reporté	-730 740	638 465	-92 275
Affectation du Report à nouveau 2023	200 000	0	200 000
Résultat cumulé	-363 032	763 493	400 461

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

La simulation budgétaire permet d'envisager la planification des investissements comme suit :

Dépenses :

Opération	Libellé	2025	2026	2027
30 2 000 1	MATERIEL D'EXPLOITATION	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
30 2 000 1	TRAVAUX RECURRENTS	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
30 1 23 01	TRVX EAU POTABLE LIES A LA VOIRIE (VILLE HAUTE)		400 000,00 €	400 000,00 €
30 2 000 2	PROJET DE CONTOURNEMENT		300 000,00 €	
30 2 000 2	ZI CHICAGO		100 000,00 €	
31 2 000 2	AVENUE GARIBALDI	200 000,00 €		
32 2 000 2	RUE GERARD PHILIPPE	150 000,00 €		
32 2 000 2	RUE ROMAIN ROLLAND	30 000,00 €		
32 2 000 2	RUE FROIDETERRE	25 000,00 €		
32 2 000 2	PROMENADE DE LA DIGUE		50 000,00 €	
31 2 000 2	MISE EN PLACE SUPRESSEUR ZI BALEYCOURT			
31 2 000 2	AVENUE DE PARIS		300 000,00 €	
32 2 000 2	SECTEUR SAINT BARTHELEMY + ARTERES (étude e pulse)	30 000,00 €	500 000,00 €	
	TOTAL	505 000,00	1 720 000,00	470 000,00

Recettes :

Opération	Libellé	2025	2026	2027
30 2 000 1	MATERIEL D'EXPLOITATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €
30 2 000 1	TRAVAUX RECURRENTS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
30 1 23 01	TRVX EAU POTABLE LIES A LA VOIRIE (VILLE HAUTE)		400 000,00 €	400 000,00 €
30 2 000 2	PROJET DE CONTOURNEMENT		300 000,00 €	
30 2 000 2	ZI CHICAGO (projet PAPREC modifié et décalé)		0,00 €	
31 2 000 2	AVENUE GARIBALDI	0,00 €		
32 2 000 2	RUE GERARD PHILIPPE	0,00 €		
32 2 000 2	RUE ROMAIN ROLLAND	0,00 €		
32 2 000 2	RUE FROIDETERRE	0,00 €		
32 2 000 2	PROMENADE DE LA DIGUE		0,00 €	
31 2 000 2	MISE EN PLACE SUPRESSEUR ZI BALEYCOURT			
31 2 000 2	AVENUE DE PARIS		300 000,00 €	
32 2 000 2	SECTEUR SAINT BARTHELEMY + ARTERES (étude e pulse)	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL	0,00	1 000 000,00	400 000,00

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

EAU REGIE

La politique tarifaire des anciennes structures a été globalement maintenue et une comptabilité analytique a été mise en place pour déterminer les équilibres budgétaires individualisés pour chacune des anciennes structures. Des plans pluriannuels individualisés pour chaque ancienne structure sont régulièrement actualisés.

Le compte administratif 2024 donne les résultats suivants :

BA EAU REGIE	Investissement	Fonctionnement	Cumulé
Résultat de l'exercice	-256 051	35 133	-220 918
Résultat reporté	458 774	158 705	617 479
Affectation du Report à nouveau 2023	50 000	0	50 000
Résultat cumulé	252 723	193 838	446 561

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Evolution des dépenses d'équipement du budget Eau Régie

Oprération	Travaux	Commune	2025 HT	2025 TTC	2026 HT	2026 TTC
Opération	*Réparations, travaux urgents et améliorations réseau*		*332 046,92 €*	*368 251,61 €*	*180 000,00 €*	*211 000,00 €*
31 2 000 1	Fuites et autres réparations (récurrent: 80 000€ -->120 000€)	Divers	120 000,00 €	132 000,00 €	50 000,00 €	55 000,00 €
31 2 000 1	Chloration Montzéville	Montzéville				
31 2 000 1	Chloration Chattancourt	Chattancourt				
31 2 000 1	Chloration Haudainville	Chattancourt	15 000,00 €	16 500,00 €		
31 2 000 1	Sectorisation La Forestière	La Forestière				
31 2 000 1	Supression Etrangelement ancien réservoir de Bars	La Forestière				
31 2 000 1	Autre	Divers				
31 2 000 1	Passage en refoulement distribution - réservoir Thierville	Thierville				
31 2 000 1	Pose compteur production - Captage de Vaux	Douaumont-Vaux				
31 2 000 1	Sécurisation - Chagement serrures	Divers				
31 2 000 1	Sécurisation - Réservoirs Belleville (1/2)	Belleville				
31 2 000 1	Sécurisation - Réservoirs Belleville (2/2)	Belleville				
31 2 000 1	Sécurisation - Réservoirs Thierville	Thierville				
31 2 000 1	Sécurisation - Réservoir Haudainville	Haudainville				
31 2 000 1	Sécurisation - Réservoir Montzéville	Montzéville	14 046,92 €	15 451,61 €		
31 2 000 1	Sécurisation - Réservoir Chattancourt	Montzéville				
A définir : R	Sécurisation - Clôtures	Divers	20 000,00 €	24 000,00 €	20 000,00 €	24 000,00 €
31 2 000 1	Surpresseur Vacherauville	La Forestière				
31 2 000 1	Remplacement surpresseur + armoire (avec télégestion)	Douaumont-Vaux				
31 2 000 1	Modification forage Bras (alimentation ULM)	La Forestière				
31 2 000 1	Modification Réservoir / surpresseur Vaux	Vaux	60 000,00 €	72 000,00 €		
31 2 000 1	Remplacement armoire éléctrique forage Bras	La Forestière				
31 2 000 1	Remplacement armoire éléctrique forage	Belleville/Thierville				
31 2 000 1	Postes rechlorations La Forestière	La Forestière				
31 2 000 1	Augmentation rendement Belleville	Belleville	11 000,00 €	12 100,00 €		
31 2 000 1	Augmentation rendement Thierville	Thierville	11 000,00 €	12 100,00 €		
31 2 000 1	Augmentation rendement La Forestière	La Forestière	11 000,00 €	12 100,00 €		
31 1 21 01	Modifications réseau liées à l'étude AEP	Divers				
31 2 000 1	Modifications réservoir du Wameau	Belleville	20 000,00 €	22 000,00 €		
A définir : R	Travaux DUP Chattancourt	Belleville			60 000,00 €	72 000,00 €
A définir : R	Remise en état réservoir	Belleville			50 000,00 €	60 000,00 €
A définir : R	Achat captage de Regnéville	Regnéville	50 000,00 €	50 000,00 €		
Opération	*Travaux nouvelles cana et renouvellement*		*916 474,40 €*	*1 098 121,84 €*	*100 000,00 €*	*120 000,00 €*
31 2 000 1	Renouvellement canalisation - Pont de Charny	La Forestière				
31 2 000 1	Réfection Rue Niel (2019)	Thierville				
31 2 000 1	Réfection Rue Niel (2021)	Thierville				
31 1 22 01	Raccordement Montzéville sur réseau Sivry-la-Perche	Montzéville				
31 2 000 1	Renouvellement canalisation - Four à chaux - (part Grimoirie)	Haudainville				
31 2 000 2	Renouvellement canalisation - Four à chaux - (part Loxam)	Haudainville			60 000,00 €	72 000,00 €
31 2 000 1	Renouvellement canalisation - Rue du quartier	Chattancourt				
31 2 000 1	Remplacement armoire éléctrique du Forage de Bras	La Forestière				
31 2 000 2	Réfection Rue Général Sarrail	Belleville				
31 2 000 2	Réfection Rue Haute / Rue Basse	Belleray				
31 2 000 1	Reprise branchements - Rue du Fort	Haudainville				
31 2 000 1	Reprise branchements - Chemin du Pont	Thierville				
31 2 000 2	Réfection Rue du Pont / Rue derreière l'église	Thierville				
31 2 000 1	Renouvellement canalisation - Rue du Varinot	Belleville				
31 2 000 1	Dévoiement Cana - Rue des épichés	Bras				
31 2 000 1	Ecart du Longbut	Thierville	500 000,00 €	600 000,00 €		
31 2 000 1	Renouvellement Canalisations Chattancourt	Chattancourt	400 000,00 €	480 000,00 €		
31 2 000 1	Interconexion Verdun - Belleville (rue de Froideterre)	Belleville	16 474,40 €	18 121,84 €		
31 2 000 1	Renouvellement Impasse des prés	Vacherauville			40 000,00 €	48 000,00 €
31 2 000 1	Renouvellement lié au programme voirie - a définir	Divers				
Opération	*Etudes*		*100 193,00 €*	*112 231,60 €*	*22 000,00 €*	*24 000,00 €*
31 1 21 01	AMO Etude patrimoniale	Divers	2 193,00 €	2 631,60 €		
31 1 21 01	Etude patrimoniale	Divers	10 000,00 €	12 000,00 €		
31 2 000 1	Autres (DUP Chattancourt,...)	Divers	*8 000,00 €*	*9 600,00 €*	*2 000,00 €*	*2 000,00 €*
31 2 000 1	Etude amélioration rendement (Leakmited sprint)	Divers	60 000,00 €	66 000,00 €		- €
A définir : R	Diagnostic approfondi réservoirs	Divers	20 000,00 €	22 000,00 €	20 000,00 €	22 000,00 €
Opération	*Subventions*		*- 211 354,40 €*	*- 250 025,28 €*	*16 600,00 €*	*20 200,00 €*
31 1 21 01	Subventions AMO Etude Patrimoniale	Divers	- 1 754,40 €	- 2 105,28 €	- €	- €
31 1 21 01	Subventions Etude patrimoniale	Divers	- 8 000,00 €	- 9 600,00 €	- €	- €
31 1 21 01	Subventions pour modifications réseau liées à l'étude AEP - sec	Divers				
31 1 22 01	Subventions Raccordement Montzéville - AERM	Montzéville				
31 1 22 01	Subventions Raccordement Montzéville - DETR	Montzéville				
31 2 000 1	Subventions Ecart du Longbut	Chattancourt	- €	- €		
31 2 000 1	Subventions Renouvellement Chattancourt	Chattancourt	- 160 000,00 €	- 192 000,00 €		
31 2 000 1	Subventions DUP Chattancourt	Chattancourt	- 5 600,00 €	- 6 720,00 €	- 1 400,00 €	- 1 400,00 €
31 2 000 1	subvention Etude amélioration rendement (Leakmited sprint)	Chattancourt	- 36 000,00 €	- 39 600,00 €		
A définir : R	Subvention Travaux DUP Chattancourt	Chattancourt			18 000,00 €	21 600,00 €
	Total Investissement		*1 348 714,32 €*	*1 578 605,05 €*	*302 000,00 €*	*355 000,00 €*
	Total Subventions		*- 211 354,40 €*	*- 250 025,28 €*	*16 600,00 €*	*20 200,00 €*
	Correction (pour correspondance CIRIL)		- €	- €	- €	- €
	Total		***1 137 359,92 €***	***1 328 579,77 €***	***318 600,00 €***	***375 200,00 €***

Les programmes de projets listés dans le PPI ont été présentés au conseil d'exploitation.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

VII - Point sur le budget annexe du Transport

Le compte administratif 2024 donne les résultats suivants :

BA TRANSPORT	Investissement	Fonctionnement	Cumulé
Résultat de l'exercice	- 9 795	625 361	615 566
Résultat reporté	22 259	1 842 494	1 864 753
Résultat cumulé	12 464	2 467 855	2 480 319

Institué par la loi 73-640 du 11 juillet 1973, le Versement Transport (VT) constitue la principale recette affectée au financement des transports publics. La tarification aux usagers et la subvention d'équilibre de la CAGV viennent compléter les recettes de fonctionnement.

Aucune subvention d'équilibre n'a été versée depuis 2018.

Une nouvelle délégation de service public sera contractualisée en 2025.

CONCLUSION

Après un débat d'une longueur inédite sous la V^{ème} république, le projet de loi de finances pour 2025 a enfin été adopté, sans vote, ni censure, le 6 février 2025. Cette instabilité politique accentue une perte de confiance dans les prévisions de l'Etat.

Si la hausse de 12 points sur 4 ans des cotisations CNRACL est déjà actée ainsi que le gel de la dynamique de la TVA qui impacte lourdement le budget de la CAGV, on ne sait pas comment va évoluer le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (Dilico) et des interrogations demeurent sur l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Les communes et les intercommunalités, en bout de chaîne vont subir les difficultés actuelles de l'Etat, mais également celles des départements et des régions, principaux financeurs de nos projets d'investissements. Comme évoqué dans la « Gazette des communes » du 17 février 2025, la baisse de la trésorerie brute des collectivités est générale.

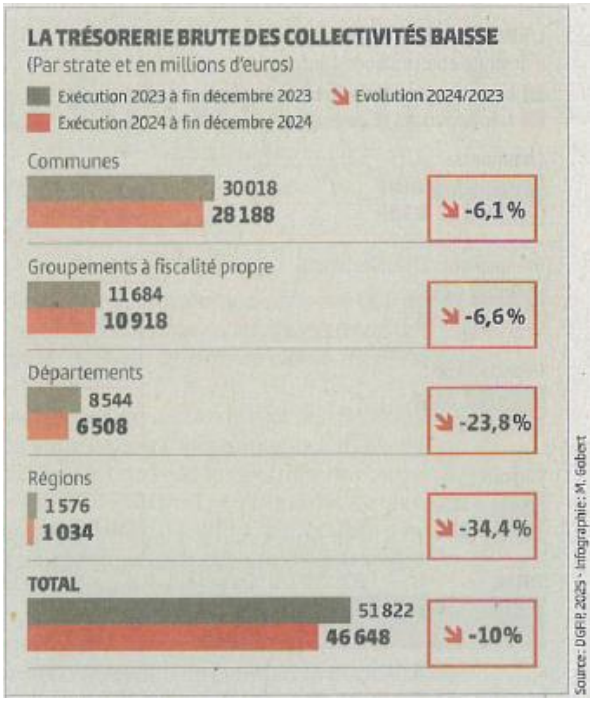

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Mais ce contexte anxiogène ne doit pas inhiber la dynamique de notre territoire. En dépit d'un environnement économique national difficile et incertain, la situation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun demeure satisfaisante avec **un taux d'épargne de 16,31 %.**

La CAGV fête ses dix ans et cette jeune collectivité est arrivée à maturité pour s'adapter rapidement aux incertitudes du moment.

Axée sur un large transfert de compétences et une gouvernance partagée, notre organisation collective, fortement mutualisée, repose sur une culture administrative unifiée qui génère des économies d'échelle importante et accentue l'attractivité de notre territoire. Qui aurait parié il y a 10 ans sur une gestion de l'eau et de l'assainissement harmonisée sur l'ensemble du territoire ?

Cette culture de l'innovation qui a forgé la création de notre agglomération doit être mise à profit pour oser le changement dans tous nos domaines de compétences. La contrainte budgétaire est peut être une opportunité pour élargir le périmètre de la mutualisation à d'autres entités publiques ou privées, voire un élargissement géographique. L'intelligence artificielle va également très rapidement interroger nos pratiques actuelles.

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire s'appuie sur une gestion prospective, et vous trouverez, dans le document joint (annexes n°2 et n°3), la synthèse du Plan Pluriannuel Général avec l'évolution des agrégats budgétaires qui résultent des hypothèses développées dans le présent document.

Ce document stratégique sera régulièrement ajusté selon l'évolution de l'exécution budgétaire et de la perception effective des recettes attendues.

Telles sont les orientations dont je vous propose de débattre.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Rapport sur les Orientations budgétaires 2025
- Annexe Ressources Humaines-

L'article D.2312-3 du CGCT dispose que « *le rapport sur les orientations budgétaires prévu à l'article L.2312-1 du même code comporte des informations relatives :*

1°) A la structure des effectifs ;

2°) Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3°) A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune. »

Les données chiffrées présentées sont celles arrêtées au 31.12.2023. Les données 2024 sont précisées lorsque disponibles à la date de rédaction du présent rapport.

Les données sont tirées du RSU 2023, expliquant potentiellement certaines variations entre les précédentes années.

Structures des EFFECTIFS

1) Evolution des effectifs

Entre 2016 et 2022, les effectifs permanents employés par la collectivité au sens large ont crû de 6,89%.

Cette évolution concerne exclusivement la Communauté d'agglomération qui exerce l'essentiel des compétences, et notamment la compétence scolaire et périscolaire. La montée en puissance du service a engendré une augmentation des effectifs afin de respecter les taux d'encadrement.

Dans le cadre de l'employeur unique la création de services communs a entraîné le transfert des agents de la ville (sauf police municipale) et du CCAS visible à partir de 2018.

	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
ETP permanents	323.55	341,85	333.86	326.33	323,11	337,95	336,48
CAGV	*293.84*	*313.14*	*327.07*	*319.74*	*317,51*	*332,35*	*330,98*
Ville	*27.91*	*26.91*	*6.79*	*6.59*	*5,6*	*5,6*	*5,6*
CCAS	*1.80*	*1.80*	*0.00*	*0.00*	*0.00*	*0.00*	*0.00*

2) Structure des effectifs

La Communauté d'agglomération du Grand Verdun et la Ville de Verdun sont organisées selon un organigramme commun régi par une convention de mutualisation qui a vocation à s'étendre progressivement sur les communes du territoire de la communauté d'agglomération.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Au 1er janvier 2023, la commune de Bras-sur-Meuse et le CIAS ont adhéré à la convention de mutualisation.
Au 1er janvier 2024, la commune de Fleury devant Douaumont a également adhéré, sans modification des effectifs.
Au 1er janvier 2025, la commune de Montzéville intègre les effectifs de la CAGV. Un agent secrétaire de Mairie, mutualisé avec la commune de Thierville a été recruté. La commune dispose également d'un agent technique polyvalent.

Les effectifs au 31.12.2023 se répartissent de la manière suivante :

Le présent rapport reprend les éléments du RSU :

a) Pour la CAGV :

Effectifs

421 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

> **243** fonctionnaires
> **141** contractuels permanents
> **37** contractuels non permanents

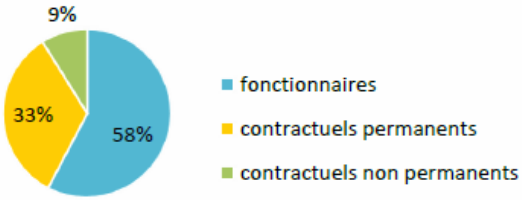

16 % des contractuels permanents en CDI

3 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

- 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	36%	18%	29%
Technique	33%	32%	32%
Culturelle	7%	4%	6%
Sportive	3%	3%	3%
Médico-sociale	9%	8%	9%
Police			
Incendie			
Animation	12%	35%	20%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie

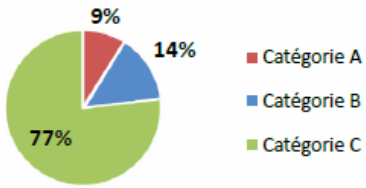

Répartition par genre et par statut

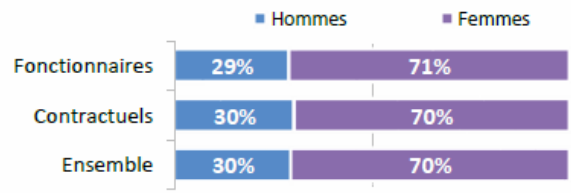

Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	20%
Adjoints techniques	19%
Adjoints d'animation	18%
Agents de maîtrise	9%
ATSEM	9%

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet

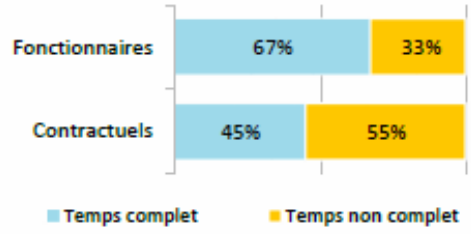

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

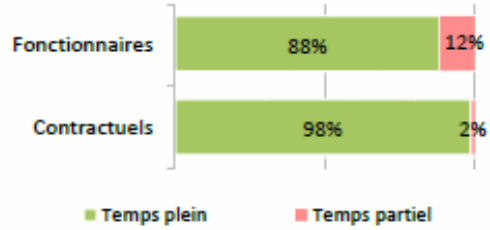

Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	96%	91%
Animation	69%	80%
Technique	29%	58%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

1% des hommes à temps partiel
15% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Age moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,53
Contractuels permanents	38,21
Ensemble des permanents	44,74

Age moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	40,34

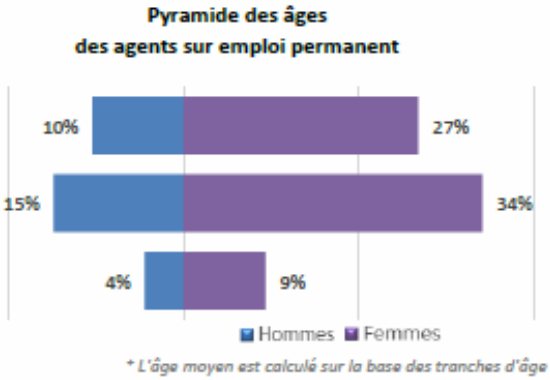

** L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

Équivalent temps plein rémunéré

350,09 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

> 222,38 fonctionnaires
> 108,60 contractuels permanents
> 19,11 contractuels non permanents

637 164 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Positions particulières

> Un agent mis à disposition dans une autre structure
> Un agent en congés parental
> 5 agents en disponibilité
> 3 agents détachés au sein de la collectivité
> 2 agents détachés dans une autre structure
> 2 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Mouvements

En 2023, 36 arrivées d'agents permanents et 31 départs

5 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 [1]	Effectif physique au 31/12/2023
379 agents	384 agents

[1] *cf. page 7*

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023		
Fonctionnaires	↘	-2,0%
Contractuels	↗	7,6%
Ensemble	↗	1,3%

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	45%
Départ à la retraite	26%
Autres cas	13%
Démission	10%
Mise en disponibilité	3%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	72%
Remplacements (contractuels)	22%
Intégration directe	6%

** Variation des effectifs :*

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- 1 lauréat d'un examen professionnel nommé
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle
- 120 avancements d'échelon et 30 avancements de grade

b) Pour la Ville de Verdun

LES DÉPENSES

1) Les dépenses de personnel

Le compte administratif 2024 est arrêté à 16 272 152,03 €

- CAGV : 15 923 705,09 €
- Ville de Verdun : 348 446,94

Le budget 2024 est estimé à 16 700 000 €.

- CAGV : 16 330 000 €
- Ville de Verdun : 370 000 €

Ce montant concerne les charges de personnel pour l'ensemble des structures et communes mutualisées.

Plusieurs facteurs expliquent ces augmentations :

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

- Le Décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, est venu augmenter les charges patronales liées à la CNRACL de 3 points à partir du 1er janvier 2025. Cette augmentation de 3 points va se répéter sur les 4 prochaines années. Le Taux de la CNRACL passera donc de 31,45 % à 43,65 % au 1er janvier 2028. Le coût de cette augmentation s'élève à 200 000 € par an ce qui représente, au cumul sur les 4 années 2 000 000 € de plus.
- La progression de la carrière des agents (GVT) implique une augmentation structurelle variable d'une année sur l'autre, estimée à 100 000 €.
- Un choix politique a été porté en début d'année 2024 de ne pas appliquer la prime de pouvoir d'achat mise en place par le gouvernement. En revanche, une augmentation pluriannuelle des agents a été décidée dès le début d'année 2024. Aussi, le coût de cette augmentation, est de 70 000 € pour l'exercice 2024, et se reporte sur l'exercice 2025. La deuxième tranche d'augmentation est de 30 000 € sur l'exercice 2025.
- La Commune de Montzéville a intégré la convention de mutualisation (coût environ 15 000 € par an)

Il est à noter que certaines dépenses font l'objet de recettes inscrites sur un autre chapitre budgétaire à hauteur de 200 000 € par an :
- les atténuations de charges : remboursements indemnités journalières CPAM, indemnisation assurance statutaire sur accidents du travail et maladie professionnelle, subventions emplois aidés,
- les remboursement des agents mis à disposition
- les remboursements de décharges syndicales

Il est à noter que les modalités de remboursement des IJ concernant les arrêts maladies des agents contractuels vont évoluer au 1er mars 2025. Aussi, pour un agent qui était en arrêt maladie pour une semaine calendaire du lundi au dimanche, la CPAM remboursait l'équivalent de 7 jours d'IJ à la collectivité. Désormais dans le même cas de figure, la CPAM ne versera des IJ que du lundi au vendredi, les samedis et dimanches resteront à la charge de la collectivité. Ce point aura pour conséquence vraisemblable une baisse des recettes sur ce chapitre difficilement anticipable en l'état.
Par ailleurs, une baisse des dépenses est vraisemblable sur ce point puisque les agents ne seront désormais rémunérés qu'à hauteur de 90% de leur traitement au lieu de 100 %.

Il faut enfin ajouter les charges annexes aux dépenses de personnel (formation, habillement, médecine, déplacements, subvention au COS, organisation événement type café RH) soit 220 000 € par an.

2) Autres éléments de rémunérations

a) Chiffres globaux 2023

CAGV

➡ **Les charges de personnel représentent 35,34 % des dépenses de fonctionnement**

Budget de fonctionnement*	43 004 777 €	Charges de personnel*	15 198 340 €	➡	Soit 35,34 % des dépenses de fonctionnement

** Montant global*

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	9 633 052 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	1 429 290 €	**424 014 €**
IFSE :	823 856 €	
CIA :	87 112 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	145 260 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	70 490 €	
Supplément familial de traitement :	58 551 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Ville

b) Régime indemnitaire

Le régime indemnitaire fait l'objet de deux délibérations cadres votées le 12 juillet 2022 (DGV22_0124 et DGV22_0125).

Deux nouveaux régimes relatifs ont été fixés en 2022 pour une première mise en application en 2023 :

- L'IFSE partage qui est attribué lorsqu'un agent a partagé son expérience et son savoir-faire de manière concrète au sein de la collectivité. Il s'agit d'une prime annuelle et exceptionnelle d'un montant forfaitaire de 175 € brut.

- Le CIA transmission, attribué à chaque agent qui part en retraite et qui a préparé la succession à son poste de travail en rédigeant, par exemple, des fiches procédures, des documents de synthèse, des mémos ou tout autre élément permettant de démontrer une transmission des connaissances. Cette prime s'élève à 1500 € brut.

Le plan de revalorisation est également en place au sein de la collectivité depuis 2024.

Pour les agents de la police municipale en ville de Verdun, le régime de l'ISFE entrera en vigueur en cours d'année.

c) La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) n'est pas un élément de rémunération attribué à la discrétion de l'autorité territoriale. C'est un élément légal de rémunération, assimilé au traitement de base et non au régime indemnitaire, qui doit être attribué dès lors que l'agent titulaire remplit des fonctions ou des sujétions particulières visées par décrets.

Fondement du versement	Points attribués
1.Direction générale et direction adjointe	35 ou 25
2.Encadrement service / équipe	25
3.Encadrement technique de proximité (>5 agents)	15
4.Responsable service police de 5 à 25 agents	15
5.Chef de bassin	15
6.Chef de musée, direction pédago. école musique	30
7.Régisseur	15
8.Accueil à titre principal	10
9.ATSEM en quartier prioritaire	10
10.Secrétaire mairie de communes < 2000h	15

d) Heures supplémentaires et complémentaires (payées)

En 2024, le Grand Festival, le relais de la flamme, les élections européennes et les élections législatives ont impacté largement le nombre d'heures supplémentaires qui devraient baisser sur l'exercice 2025.

e) Avantages en nature

Logement

Au 31.12.2023 et au 31.12.2024, 3 agents bénéficiaient d'un logement attribué par nécessité absolue de service. Dans ce cadre, la mise à disposition est gratuite mais conformément à la réglementation, les charges de fonctionnement sont acquittées par les bénéficiaires :

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

- CAGV : conciergerie (2 logements),
- Ville : gardien du cimetière (1 logement)

Véhicule
Aucun agent n'est autorisé à rentrer à son domicile avec un véhicule de la collectivité, exception faite des agents qui sont placés en astreinte (semaine ou week-end).

Titres restaurant
Depuis septembre 2015, la collectivité a repris en régie l'attribution de titres restaurant, auparavant gérée par le Comité des Œuvres Sociales du personnel.
La valeur faciale d'un titre restaurant est de 4€, et la participation employeur est de 50%.

Protection sociale complémentaire
La collectivité cofinance la protection sociale complémentaire des agents ayant souscrit une garantie maintien de salaire (complément de salaire versé en cas de maladie au-delà de 90 jours cumulés générant le passage à demi traitement). Cette participation est de 7€, 10€ ou 12,50€ par mois en fonction du niveau de rémunération.
Enfin, il n'y a aucune intervention en matière de protection de la santé.

Œuvres sociales
La collectivité a versé en 2024 une subvention de 114 147 € au comité des œuvres sociales.

À cela s'ajoute une subvention de compensation pour le personnel et le matériel mis à disposition tout au long de l'année par la CAGV et qui fait l'objet d'une facturation au COS : 37 654,57 en 2023.

LA DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL

Les dispositions de droit commun sont actuellement applicables. Toutefois, une négociation collective a été sollicitée par les représentants du personnel. Cet accord a pour objet de définir notamment de nouvelles modalités d'organisation du travail permettant une plus grande flexibilité du temps de travail et l'amélioration de la qualité de vie au travail..

Certaines expérimentations ont être menées comme, par exemple, la semaine des 4 jours mais qui n'a pas rencontré le succès escompté avec seulement 4 agents qui en ont bénéficié.

La durée de référence du travail est donc fixée à 1 607 heures par an (avant une modification législative à venir faisant passer le temps de travail à 1614 h). La durée effective du travail est de 37 heures hebdomadaires avec octroi annuel d'environ 10 jours de RTT (octroi recalculé chaque année en fonction du nombre de jours fériés tombant en semaine).
L'organisation du travail est faite sur 4.5 jours, du lundi matin au vendredi midi, à l'exception de certains services (état-civil, scolaire, périscolaire, bibliothèque, aquadrome).

Afin de faciliter la gestion horaire des agents, un système de badgeuse (physique ou via internet) fonctionne sur tous les sites de la collectivité, à l'exception des services scolaires et périscolaires. Le logiciel « Octime » permet aux agents d'organiser leur temps de travail en fonction de plages de présence obligatoire (9h-11h30 et 14h-16h30) et de plages variables, et de gérer leurs congés.

1) Les droits à congés et absences

Le droit à congé est de 5 fois l'obligation hebdomadaire de service, soit 25 jours pour un agent à temps complet travaillant 5 jours.
À cela s'ajoutent les journées RTT précitées.

Certaines autorisations d'absence sont octroyées en raison d'événements familiaux (mariage, décès,

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

maladie d'un enfant, …) conformément à la délibération du 05.07.2016.

Enfin, seules les absences de droit sont désormais autorisées.

2) Compte Epargne Temps (CET)

Le compte épargne temps a été instauré dans la Fonction Publique Territoriale par le décret n° 2004-878 du 26 août 2004. La mise en place dans les collectivités verdunoises a été autorisée par délibération du Conseil municipal du 18.01.2005 et du Conseil communautaire du 24.01.2005 après avis du comité technique paritaire du 17.11.2004.

Les jours épargnés peuvent être rémunérés uniquement si une délibération de la collectivité le permet.

3) Les activités physiques et sportives (APS)

Mises en place depuis octobre 2022, les APS permettent à chaque agent de la collectivité de bénéficier d'1h30 d'activité physique et sportive comptabilisées sur son temps de travail. Ces activités ont été définies par la collectivité.

À ce jour, environ 150 agents participent à ces activités sur leur temps de travail tout au long de la semaine, que ce soit en journée ou sur la pause méridienne.

L'objectif est double :

- améliorer la santé des agents bénéficiaires
- favoriser la transversalité entre les services et améliorer la qualité de vie au travail des agents

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

PERSPECTIVES 2025

1. Poursuite de la mise en oeuvre de la politique de revalorisation des IFSE et, d'une manière générale d'une lisibilité des rémunérations

Afin d'améliorer le quotidien des agents et d'améliorer l'attractivité de la collectivité, une politique ambitieuse de revalorisation globale des IFSE a été mise en place . À ce titre, l'ensemble des IFSE sera réévalué sur une période pouvant aller de 3 à 4 ans.

L'objectif affiché est que chaque IFSE qui n'aurait pas été réévaluée du fait d'une modification de fiche de poste ou d'une mobilité interne puisse être revu au moins tous les 4 ans et ce de manière automatique afin de fidéliser les agents de la collectivité et d'augmenter son attractivité pour de potentiels candidats.

Dans le même sens, l'ensemble des contrats fera l'objet d'un réexamen tous les 3 ans, conformément à la réglementation en vigueur, sans qu'il n'y ait par contre dans ce cas d'augmentation systématique et/ou ciblée.

Du reste, une cotation des postes devra progressivement se mettre en place, celle-ci devant prendre en compte, outre les qualités professionnelles les contraintes spécifiques à certains postes comme par exemple le travail la nuit et le week-end par exemple.

L'un des objectifs est également d'institutionnaliser, via une IFSE, les postes qui sont fortement impactés par des heures supplémentaires. Ce sujet peut permettre une rémunération garantie plus élevée pour les agents tout en allégeant le traitement administratif de ces variables.

2. Mise en place de la protection sociale complémentaire

Au 1er janvier 2026, les collectivités auront l'obligation de participer à la protection sociale complémentaire des agents. Plusieurs formules sont possibles et l'instruction est en cours pour déterminer le système le plus pertinent pour les agents.

Ainsi la collectivité pourra

- soit participer au financement d'une mutuelle contracter par l'agent seule
- soit mettre en place un contrat groupe permettant à chaque agent d'adhérer et de bénéficier de tarifs et protections plus avantageuses. Dans ce cadre, une étude est menée par le centre de gestion de la Meuse pour regrouper les collectivités du département et ainsi dispose d'une force de frappe plus intéressante et donc de tarifs plus attractifs.

3. Mobilité - 2ème carrière

De nombreuses demandes sont transmises à la direction des ressources humaines pour des agents en recherche de mobilités, qu'elles soient volontaires ou non.

La DRH va déployer de nouvelles procédure permettant aux agents de disposer, à minimas, d'un socle minimum de connaissances pour leur permettre de bénéficier, si possible d'une mobilité interne. Sont ainsi en cours de mise en oeuvre :

- une plateforme de formations internes pouvant bénéficier aux agents en faisant la demande.
- des petits cafés RH organisés pour informer au mieux les agents sur les avancements de grade et les promotions internes
- un atelier « jobbing » en cours de réflexion qui a pour but que chaque direction puisse présenter aux agents en recherche de mobilité leurs missions et le type potentiellement disponible
- la mise en place d'une école de management interne.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

4. Poursuite des actions de l'audit RH et de la digitalisation des procédures.

75 % des actions préconisées dans l'audit RH ont débuté ou sont en cours. L'objectif principal de 2025 est d'améliorer les pratiques sur la digitalisation des procédures, a l'aide si possible de l'intelligence artificielle. Plusieurs éléments ont déjà été mis en oeuvre

- bulletin de paie électronique
- dématérialisation de l'entretien professionnel
- communication numérique importante (blog, fil d'actualité…).

D'autres mesures suivent :

- dématérialisation des contrats, arrêtés et autres actes qui impliquent un paramétrage important d'u SIRH
- optimisation du plan pluriannuel du personnel et d'une manière générale de nos outils et indicateurs statistiques (notamment sur les arrêts maladies)
- reconfiguration du logiciel de gestion du temps pour répondre au besoin de souplesse tout en écartant les contraintes quotidiennes chronophages.

5. Employeur unique territorial

La Police Municipale demeure à ce jour le seul service Ville de Verdun. Si le cadre d'emploi des policiers municipaux reste particulier, l'objectif est un transfert total à la CAGV des agents qui disposeraient, comme des autres, d'une clé de répartition en fonction de leur service/commune de rattachement. Il ne s'agirait donc pas de créer une police intercommunale mais de transférer statutairement le service en CAGV ce qui limiterait, notamment, certains double traitements administratifs.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN	BASE 2024	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	2,00%														
Invest. amortissables en volume actualisé par an (D21) :	**7 000 000**										29 713 282	19 558 261	27 575 552		
Subventions d'investissements tranférables en % (R13) :	0,00%										8 387 018	11 488 389	10 359 987		
Fonds de concours tranférables en % (R13) :	0,00%										3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
autofinancement des travaux en % (R1068-2)	20,00%									2 000 000	2 000 000	2 000 000			
Durée de vie moyenne des investissements amortissables	30														
Durée moyenne du mode de calcul des quôtes parts de subvention	24														
Solde des restes à réaliser											3 000 000	2 500 000	800 000	450 000	200 000
durée moyenne et taux des emprunts nouveaux :	**20**														
date moyenne de mobilisation des emprunts (calcul des ICNE)	30/06														
PLAN PLURIANNUEL DU PERSONNEL										16 272 152	16 693 547	16 761 314	17 310 622	17 777 026	18 190 606
clé de répartition		77,55%	77,46%	77,94%	78,57%	79,59%	78,87%	78,75%	78,45%	78,73%	79,08%	79,08%	79,08%	79,08%	79,08%
Charges de personnel dues		**10 235 309**	**10 514 681**	**10 783 222**	**11 096 093**	**11 052 692**	**11 266 494**	**11 741 722**	**12 203 862**	**12 810 506**	**13 201 845**	**13 255 438**	**13 689 850**	**14 058 699**	**14 385 773**
chap 012	1,00%									15 923 705	16 255 863	16 226 052	16 846 624	17 299 109	17 698 351
Atténuat charges "013" (maladie cont,AT,CAE…)	1,00%									199 416	199 416	199 416	199 416	199 416	199 416
POLITIQUE FISCALE	évo bases														
Taxe d'Habitation / evo bases et evo taux	2,00%	21,92	21,92	21,92	21,92	21,92	21,92	21,92	21,92	21,92	21,92	21,92	21,92	21,92	21,92
Taxe Fonciere Bâti / évo bases et évo taux	2,00%	15,63	15,63	15,63	15,63	15,63	15,63	15,63	15,63	15,63	15,63	15,63	15,63	15,63	15,63
Taxe Fonciere Non Bâti / évo bases et évo taux	2,00%	14,71	14,71	14,71	14,71	14,71	14,71	14,71	14,71	14,71	14,71	14,71	14,71	14,71	14,71
Taxe CFE / Taux communal	2,00%	23,08	23,08	23,08	23,08	23,08	23,08	23,08	23,08	23,08	23,08	23,08	23,08	23,08	23,08
TEOM / évo bases et évo taux	2,00%	11,87	11,24	11,24	11,24	11,24	11,24	11,24	11,24	11,24	11,24	11,24	11,24	11,24	11,24
EVOLUTION AUTRES DEPENSES ET RECETTES															
ution des autres dépenses de fonctionnement en % par an :	1,00%														
évolution des dotations d'etat en % par an (DGF ,autres) :	1,00%														
évolution des autres recettes en % par an :	1,00%														
RESULTAT DE LA SIMULATION															
Solde du report à nouveau aprés affectation		**5 960 309**	**4 180 655**	**4 445 412**	**5 179 907**	**4 514 108**	**4 933 438**	**4 052 346**	**3 971 548**	**2 806 258**	**3 419 840**	**2 663 826**	**1 291 948**	**809 412**	**465 022**
Résultat de fonctionnement de l'exercice		1 220 346	3 864 757	3 606 793	1 854 160	2 022 995	1 118 909	3 564 430	2 034 710	2 613 582	1 243 986	628 122	217 998	-344 389	-226 315
Résultat cumulé de fonctionnement à affecter		**7 180 655**	**8 045 412**	**8 052 205**	**7 034 067**	**6 537 103**	**6 052 346**	**7 616 776**	**6 006 258**	**5 419 840**	**4 663 826**	**3 291 948**	**1 509 946**	**465 022**	**238 707**
Résultat antérieur d'investissement		**-4 472 054**	**-5 162 188**	**-6 090 787**	**-6 437 746**	**-4 916 299**	**-3 017 948**	**-3 349 087**	**-5 840 408**	**-3 195 451**	**6 652 629**	**-4 375 853**	**-3 093 961**	**-1 500 534**	**-450 000**
Résultat d'investissement de l'exercice avant affectation		-2 751 549	-3 928 599	-4 138 157	-1 502 652	-601 649	-1 846 138	-4 559 391	-1 355 043	6 648 080	-13 028 482	-718 108	-406 573	350 000	250 000
Affectation liée au remboursement de la dette		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation complémentaire (autofinancement des travaux)		2 061 414	3 000 000	3 600 000	3 000 000	2 500 000	1 515 000	2 000 000	4 000 000	3 200 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	700 534	0
Résultat d'investissement de l'exercice aprés affectation		-690 135	-928 599	-538 157	1 497 348	1 898 351	-331 138	-2 559 391	2 644 958	9 848 080	-11 028 482	1 281 892	1 593 427	1 050 534	250 000
Résultat de clôture d'investissement		**-5 162 188**	**-6 090 787**	**-6 628 944**	**-4 940 398,00**	**-3 017 948**	**-3 349 087**	**-5 908 478**	**-3 195 451**	**6 652 629**	**-4 375 853**	**-3 093 961**	**-1 500 534**	**-450 000**	**-200 000**
Résultat de clôture cumulé		**2 018 467**	**1 954 625**	**1 423 262**	**2 093 669**	**3 519 155**	**2 703 260**	**1 708 298**	**2 810 807**	**12 072 469**	**287 973**	**197 987**	**9 412**	**15 022**	**38 707**
Emprunts nouveaux		0	0	0	2 500 000	5 000 000	0	2 000 000	3 000 000	9 000 000	0	0	8 264 893	1 692 924	1 576 812

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN	BASE 2024	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	2,00%													
Invest. amortissables en volume actualisé par an (D21) :	**7 000 000**													
Subventions d'investissements tranférables en % (R13) :	0,00%													
Fonds de concours tranférables en % (R13) :	0,00%	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000									
autofinancement des travaux en % (R1068-2)	20,00%													
Durée de vie moyenne des investissements amortissables	30													
Durée moyenne du mode de calcul des quôtes parts de subvention	24													
Solde des restes à réaliser		200 000	700 000	1 100 000	1 800 000									
durée moyenne et taux des emprunts nouveaux :	**20**													
date moyenne de mobilisation des emprunts (calcul des ICNE)	30/06													
PLAN PLURIANNUEL DU PERSONNEL														
clé de répartition														
Charges de personnel dues														
chap 012	1,00%													
Atténuat charges "013" (maladie cont,AT,CAE…)	1,00%													
POLITIQUE FISCALE	évo bases													
Taxe d'Habitation / evo bases et evo taux	2,00%	21,92	21,92	21,92	21,92	21,92	21,92	21,92	21,92	21,92	21,92	21,92	21,92	21,92
Taxe Fonciere Bâti / évo bases et évo taux	2,00%	15,63	15,63	15,63	15,63	15,63	15,63	15,63	15,63	15,63	15,63	15,63	15,63	15,63
Taxe Fonciere Non Bâti / évo bases et évo taux	2,00%	14,71	14,71	14,71	14,71	14,71	14,71	14,71	14,71	14,71	14,71	14,71	14,71	14,71
Taxe CFE / Taux communal	2,00%	23,08	23,08	23,08	23,08	23,08	23,08	23,08	23,08	23,08	23,08	23,08	23,08	23,08
TEOM / évo bases et évo taux	2,00%	11,24	11,24	11,24	11,24	11,24	11,24	11,24	11,24	11,24	11,24	11,24	11,24	11,24
EVOLUTION AUTRES DEPENSES ET RECETTES														
ution des autres dépenses de fonctionnement en % par an :	1,00%													
évolution des dotations d'etat en % par an (DGF ,autres) :	1,00%													
évolution des autres recettes en % par an :	1,00%													
RESULTAT DE LA SIMULATION														
Solde du report à nouveau aprés affectation		**238 707**	**221 966**	**705 844**	**1 132 233**	**1 793 266**	**2 753 539**	**3 399 418**	**4 133 537**	**4 835 658**	**5 403 172**	**3 417 677**	**1 617 023**	**5 880**
Résultat de fonctionnement de l'exercice		-16 741	483 878	426 389	661 033	960 273	645 879	734 119	826 908	927 718	-1 985 495	-1 800 654	-1 611 143	-1 420 946
Résultat cumulé de fonctionnement à affecter		**221 966**	**705 844**	**1 132 233**	**1 793 266**	**2 753 539**	**3 399 418**	**4 133 537**	**4 960 445**	**5 763 376**	**3 417 677**	**1 617 023**	**5 880**	**-1 415 066**
Résultat antérieur d'investissement		**-200 000**	**-200 000**	**-700 000**	**-1 100 000**	**-1 800 000**	**0**	**0**	**0**	**-124 787**	**-360 205**	**0**	**0**	**0**
Résultat d'investissement de l'exercice avant affectation		0	-500 000	-400 000	-700 000	1 800 000	0	0	-124 787	-360 205	0	0	0	0
Affectation liée au remboursement de la dette		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation complémentaire (autofinancement des travaux)		0	0	0	0	0	0	0	0	124 787	360 205	0	0	0
Résultat d'investissement de l'exercice aprés affectation		0	-500 000	-400 000	-700 000	1 800 000	0	0	-124 787	-235 418	360 205	0	0	0
Résultat de clôture d'investissement		**-200 000**	**-700 000**	**-1 100 000**	**-1 800 000**	**0**	**0**	**0**	**-124 787**	**-360 205**	**0**	**0**	**0**	**0**
Résultat de clôture cumulé		**21 966**	**5 844**	**32 233**	**-6 734**	**2 753 539**	**3 399 418**	**4 133 537**	**4 835 658**	**5 403 172**	**3 417 677**	**1 617 023**	**5 880**	**-1 415 066**
Emprunts nouveaux		1 818 289	1 513 131	1 825 720	1 777 558	7 695 616	5 766 028	6 096 527	6 316 959	6 444 929	4 123 193	4 418 663	4 610 642	4 908 719

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 055-200049187-20250320-DGV2025_0002-DE

Agglomération du Grand Verdun

ANALYSE BUDGETAIRE - FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1 Recettes Reelles de Fonctionnement	33 714 364	35 178 551	39 509 362	39 003 949	42 398 992	39 290 014	39 547 752	40 076 073	40 508 098
2 Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	28 106 079	30 087 170	32 110 521	33 179 656	35 080 217	35 267 159	35 513 771	36 239 536	37 154 333
dont part affecté aux intérêts rattachés à l'exercice	622 948	626 354	595 281	671 143	862 140	821 348	744 689	833 143	977 048
Autofinancement dégagé (1-2)	**5 608 285**	**5 091 381**	**7 398 841**	**5 824 294**	**7 318 775**	**4 022 855**	**4 033 981**	**3 836 537**	**3 353 765**
+ transferts de charges (ordre)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Produits des cessions d'immobilisations	337 475	643 380	521 684	500	1 020 525	0	0	0	0
Epargne Brute corrigé	**5 270 810**	**4 448 001**	**6 877 158**	**5 823 794**	**6 298 250**	**4 022 855**	**4 033 981**	**3 836 537**	**3 353 765**
- Remboursement du capital (hors réaménagement et propre à la	1 132 317	1 171 362	1 192 884	1 326 661	1 539 428	1 698 772	1 661 770	1 652 720	1 759 535
Epargne nette (marge d'autofinancement courant)	**4 138 493**	**3 276 638**	**5 684 274**	**4 497 132**	**4 758 822**	**2 324 083**	**2 372 211**	**2 183 817**	**1 594 230**
Taux d'épargne (épargne brute corrigé /recetttes réelles de fonct	15,63%	12,64%	17,41%	14,93%	14,85%	10,24%	10,20%	9,57%	8,28%
Capacité Courante de financement (CCF)	6 231 234	5 717 734	7 994 123	6 495 437	8 180 915	4 844 203	4 778 669	4 669 679	4 330 812
Annuités (Rembousement du capital + Intérêts versés)	1 755 265	1 797 716	1 788 165	1 997 805	2 401 568	2 520 120	2 406 459	2 485 863	2 736 582
Epargne Brute corrigé	**5 270 810**	**4 448 001**	**6 877 158**	**5 823 794**	**6 298 250**	**4 022 855**	**4 033 981**	**3 836 537**	**3 353 765**
- Dotations aux amortissement	8 466 170	8 808 759	9 029 177	9 782 829	10 075 934	9 866 461	10 625 251	11 441 125	12 089 409
- Autres charges exceptionelles d'ordres (6741)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Neutralisation partielle des dotations aux amortissements	2 695 872	2 884 896	2 990 691	3 183 943	3 408 091	3 496 598	3 492 982	3 493 056	3 488 784
+ Quote-part de subventions virée en fonctionnement	2 497 591	2 593 279	2 719 928	2 806 343	2 982 262	3 590 993	3 726 410	4 329 530	4 902 471
+ Autres produits exceptonnels d'ordres	24 892	1 492	5 830	3 459	913	0	0	0	0
Résultat de fonctionnement de l'exercice	**2 022 995**	**1 118 909**	**3 564 430**	**2 034 710**	**2 613 582**	**1 243 986**	**628 122**	**217 998**	**-344 389**
+ Solde du report à nouveau aprés affectation	4 514 108	4 933 438	4 052 346	3 971 548	2 806 258	3 419 840	2 663 826	1 291 948	809 412
Résultat à affecter	**6 537 103**	**6 052 346**	**7 616 776**	**6 006 258**	**5 419 840**	**4 663 826**	**3 291 948**	**1 509 946**	**465 022**